

L'ACTIVITÉ 2019 EN SANTÉ-SÉCURITÉ TRAVAIL



SOMMAIRE

EFFECTIFS, ACTIVITÉ SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET POPULATION	
Les équipes Santé Sécurité au Travail en MSA	4 › 5
Populations concernées	6 › 7
FONDEMENTS DU PLAN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2016 › 2020	
Qualité de vie au travail et prévention primaire	8 › 9
PRIORITÉS DU PLAN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2016 › 2020	
Agir sur le risque animal bovin lait - bovin viande auprès des exploitants	10 › 11
Agir sur le risque animal dans la filière hippique auprès de ses professionnels	12 › 13
Agir sur le risque chimique	14 › 15
Agir sur la conception des machines	16 › 17
Prévention du risque chutes de hauteur	18 › 19
Agir sur les déterminants des situations de travail générateurs de risques psycho-sociaux	20 › 21
Agir sur la prévention des troubles musculo-squelettiques	22 › 23
Employabilité des actifs agricoles et préservation de la santé au travail	24 › 25
FILIÈRES	
Bilan des actions menées et des mesures déployées auprès des filières agricoles	26 › 27
Dispositifs techniques et financiers	28 › 29
ÉTUDES ET ENQUÊTES	
AGRICAN / Réseau Pathologies Respiratoires Agricoles National - REPRAN	30
COSET-MSA / SMARTTIQ	31
Phyt'attitude	32
INSTANCES DE PRÉVENTION	
Bilan Comités Techniques Régionaux 2019	33
Les Commissions Paritaires d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	33
FONCTIONS SUPPORTS	
Juridique/ Sauvetage Secourisme du Travail et Prévention des Risques liés à l'Activité Physique	34
Création du portail ESSENTIEL SST	35
Auditions : le travail de la MSA affirmé auprès des institutions de contrôle	35
Évaluation des actions Santé Sécurité au Travail	36 › 37
Préparation du plan Santé Sécurité au Travail 2021-2025	37
Bilan 2019 de l'Allocation Actions de santé au travail	38 › 39
Pilotage et suivi de l'activité Santé Sécurité au Travail	39
LES CAISSES ULTRAMARINES	
Activité et actions menées dans les départements d'Outre-Mer	40 › 41
PROMOTION DES ACTIONS	
Valorisation et promotion des politiques sociales	42

Éditorial

Patrice Heurtaut, directeur de la santé-sécurité au travail, CCMSA



La santé sécurité au travail, par ses actions de promotion de la santé au travail et de prévention des

risques en milieu professionnel s'inscrit pleinement dans les orientations du plan stratégique 2025 de la MSA. Portées par le Plan Santé Sécurité au Travail (PSST) en agriculture, les actions des préventeurs (conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail, administratifs) répondent et s'adaptent aux besoins des entreprises et des travailleurs.

Actuellement, le monde professionnel, et particulièrement le milieu agricole, font l'objet de profondes mutations, touchant les modes de production et les organisations du travail, et il ressort des missions de la SST en MSA d'accompagner ces transformations en anticipant leurs impacts sur la santé individuelle et collective.

C'est dans cet esprit que les premières réflexions sur la construction du prochain PSST ont débutées en 2019, en s'appuyant sur une évaluation des trois premières années de mise en œuvre du PSST 2016-2020. Cette démarche réflexive, engagée avec l'ensemble du réseau SST, permettra de mesurer l'efficacité des actions afin de décider ou d'infléchir leur poursuite dans le cadre du futur PSST 2021-2025, de repérer les bonnes pratiques des préventeurs et leurs déterminants pour les mutualiser au sein du réseau SST et améliorer ainsi, si nécessaire, ces pratiques.

La volonté de répondre aux besoins des entreprises et des salariés s'est concrétisée en 2019 par la mise en place à titre expérimental, d'une formation-action à destination des préventeurs du réseau afin de tester des espaces de discussion sur le travail en entreprise. Cet outil d'accompagnement permet de développer des actions de prévention en coopération avec les acteurs de l'entreprise afin que les solutions soient construites, expérimentées et validées par eux et donc

mieux acceptées. C'est ainsi qu'un dispositif d'accompagnement des équipes SST dans la mise en œuvre d'actions de prévention des troubles musculo-squelettiques s'est déroulé en 2019.

La transversalité entre les services des MSA, le rôle des élus et la proximité territoriale des services concourent à l'efficacité des actions de prévention des risques professionnels. La mise en place du Réseau des Pathologies Respiratoires Agricoles National (REPRAN) afin de faciliter la prise en charge et l'accompagnement des travailleurs agricoles atteints de pathologies respiratoires sur l'ensemble du territoire, en proposant notamment un appui aux professionnels de santé et de prévention, est un exemple de cette synergie.

Je tiens à remercier les équipes SST des 35 MSA pour leur mobilisation et leur engagement sur les territoires sur le champ très large de la santé et de la sécurité au travail, essentiel pour la préservation de la santé des travailleurs et de la performance des entreprises.



EFFECTIFS, ACTIVITÉ SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET POPULATION

Les équipes SST en MSA

BILAN DES EFFECTIFS

CHIFFRES MSA

En 2019, on recense toujours 34 services de Santé-Sécurité au Travail et pour une MSA (Charentes) une association de santé au travail et un service de prévention des risques professionnels. Ces deux dernières « fusionneront » à partir du 1^{er} janvier 2020 pour devenir la MSA des Charentes.

En 2019, le réseau SST est composé (effectifs et équivalent temps plein (ETP) dédiés à la SST) :

- ▶ Des équipes pluridisciplinaires de santé au travail :
 - 267,1 ETP médecins du travail (dédiés aux SA, ATEXA et conventions) ;
 - 174 ETP infirmiers de santé au travail ;
 - 245,2 ETP secrétaires et assistants médico-administratifs pour la santé au travail
- ▶ Des équipes de Prévention des risques Professionnels (PRP) :
 - 238,5 ETP conseillers PRP ;
 - 50,2 ETP secrétaires et assistants PRP

L'effectif total est de 975 ETP.

Source : fichiers 2019 des effectifs et ETP MSA (code DMA et Libellé ref emploi) – RHC

CHIFFRES CCMSA

La direction de la SST de la CCMSA est composée de deux entités :

▶ L'Echelon National de la Santé-Sécurité au Travail comprenant le Collège Médical et le Département Prévention des Risques Professionnels,

▶ Le Département Expertise, Pilotage et Suivi budgétaire (comprenant le Service Appui au Pilotage et Suivi budgétaire).

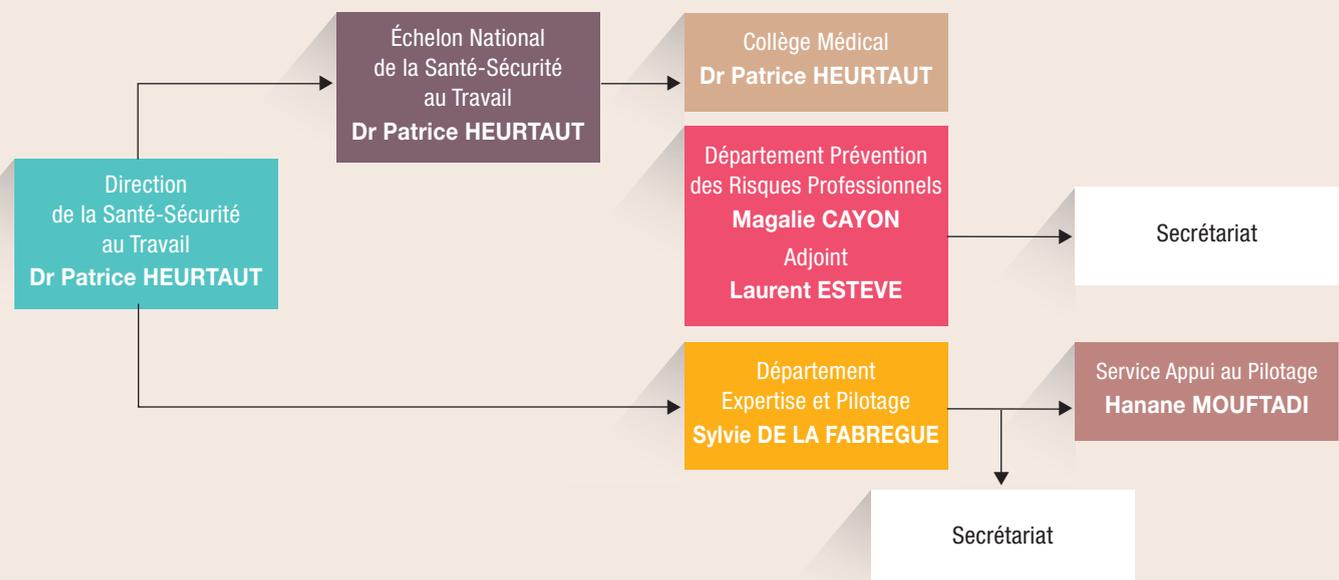
En 2019, la direction SST est composée (ETP) de :

- 1 directeur SST (1 ETP) ;
- 5 médecins du travail conseillers techniques nationaux (3,9 ETP) ;
- 1 infirmière conseillère technique national (1 ETP) ;
- 4 secrétaires et assistants équivalant (3,7 ETP) ;
- 4 responsables administratifs (3,9 ETP) ;
- 11 conseillers nationaux en prévention des risques professionnels (11 ETP) ;
- 8 chargés de missions/chargés d'études (7,7 ETP) ;

L'effectif total est de 32,2 ETP.

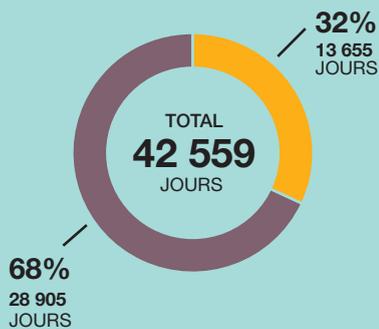
Source : CCMSA

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL (DSST) DE LA CCMSA



TEMPS DES ÉQUIPES SST CONSACRÉ AUX DIFFÉRENTES THÉMATIQUES

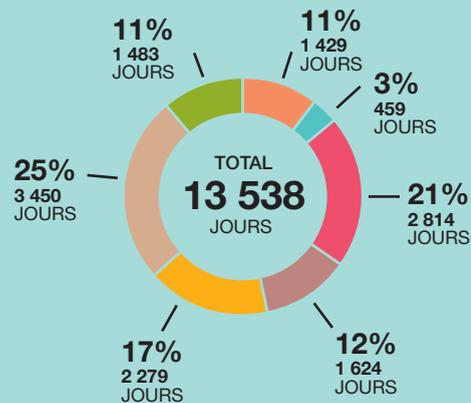
Temps consacré aux actions en milieu de travail SST en 2019



- Plan SST
- Hors plan

32% du temps passé en actions en milieu de travail concerne des actions en lien avec le Plan Santé sécurité au Travail.

Temps passé en actions en milieu de travail liées aux priorités du Plan Santé Sécurité au Travail en 2019

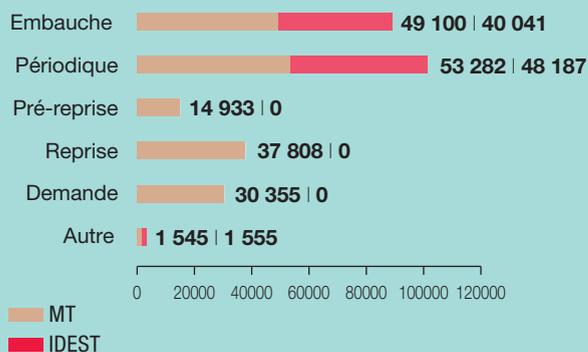


- Risque animal : bovin
- Risque animal : filière hippique
- Risque chimique
- Conception des machines/Chutes de hauteur
- Risques psychosociaux
- Prévention des troubles musculo-squelettiques
- Prévention de la désinsertion professionnelle

ACTIVITÉ MÉDICALE DES ÉQUIPES DE SANTÉ AU TRAVAIL

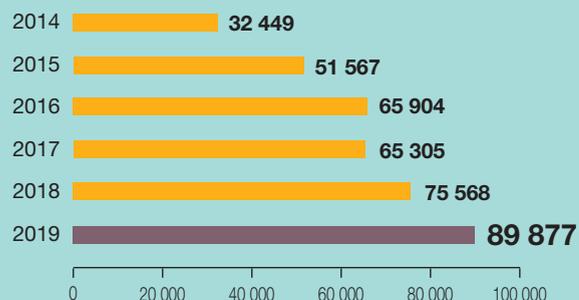
Les salariés agricoles ont bénéficié de 276 808 examens avec les médecins du travail (MT) et les infirmiers de santé au travail (IDEST) en 2019.

Surveillance médicale en 2019 : répartition par type d'examen réalisés pour les salariés agricoles



En 2019, 35% des 3 292 examens médicaux des non-salariés agricoles concernent des cas complexes, et plus de la moitié des examens nécessite une action de suite.

Évolution du nombre d'entretiens infirmiers réalisés par année auprès des salariés agricoles



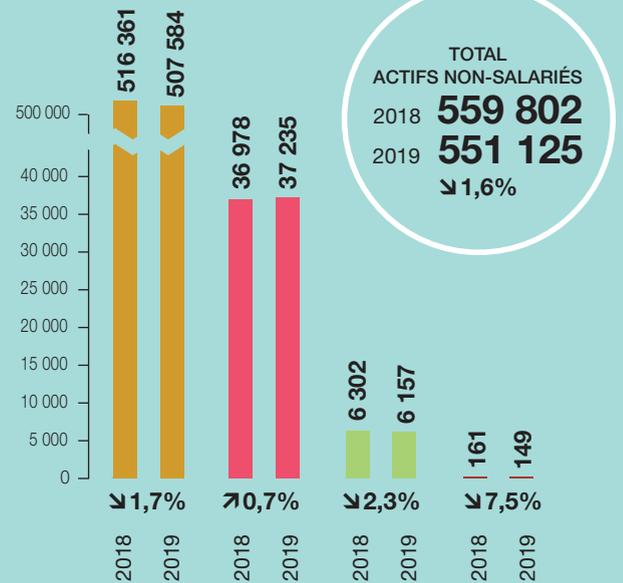
Source : SID META II Santé Sécurité au Travail 2019

LA POPULATION DES NON-SALARIÉS AGRICOLES ET L'EMPLOI EN 2019

Répartition par statuts



Répartition par secteurs d'activités agricole



■ Chef d'exploitation
■ Conjoint chef d'exploitation
■ Aide familial
■ Solidaire

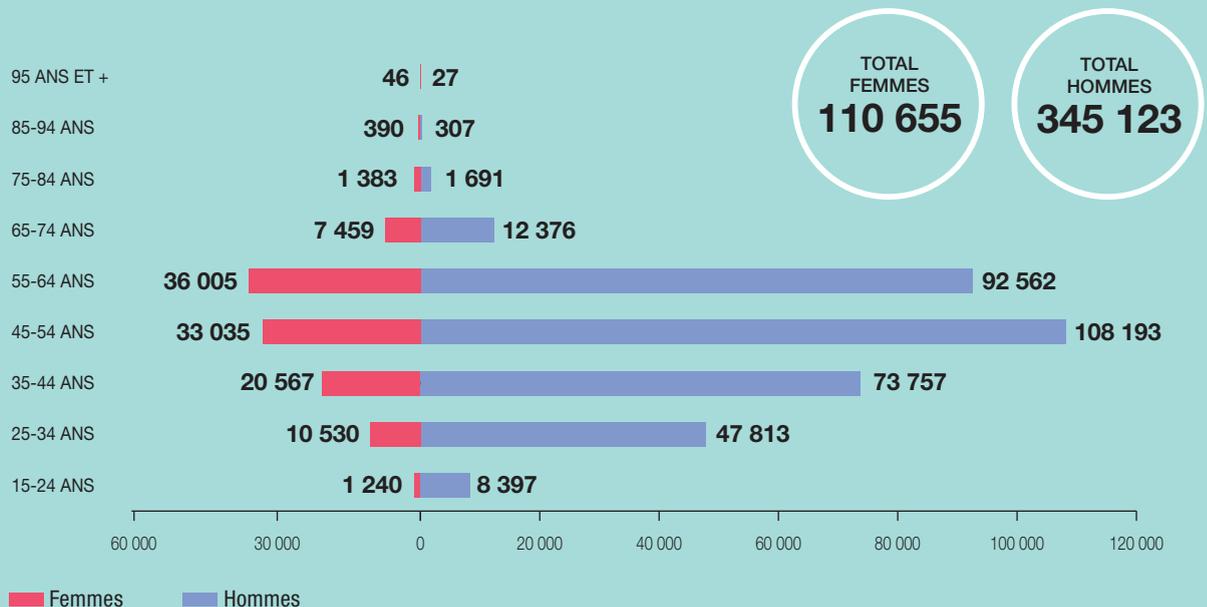
■ Cultures et élevage
■ ETA-JEV¹
■ Travaux forestiers
■ Organismes professionnels agricoles

Source : SAAEXA 2018-2019

¹ ETA-JEV : Entreprises de Travaux Agricoles - Jardins Espaces Verts

DÉMOGRAPHIE DES NON-SALARIÉS AGRICOLES EN 2019

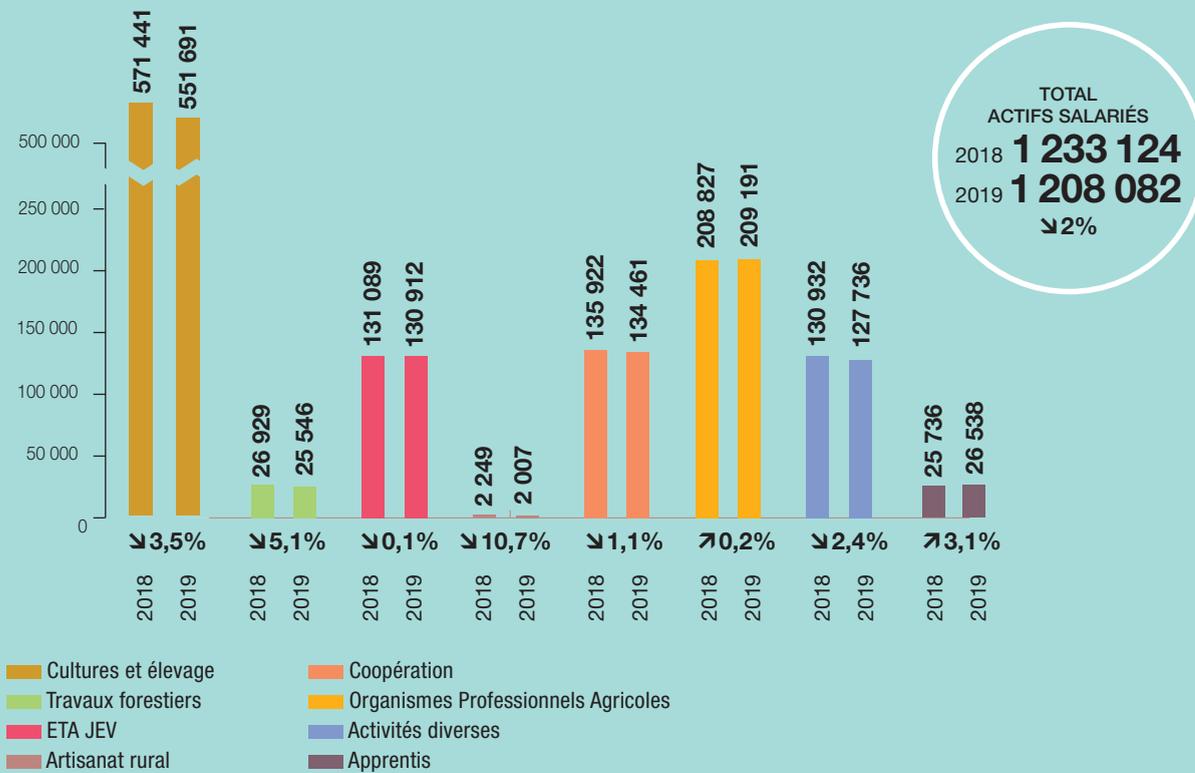
Pyramide des âges et répartition par sexe des chefs d'exploitation



Source : SAAEXA 2019

LA POPULATION DES SALARIÉS AGRICOLES ET L'EMPLOI EN 2019

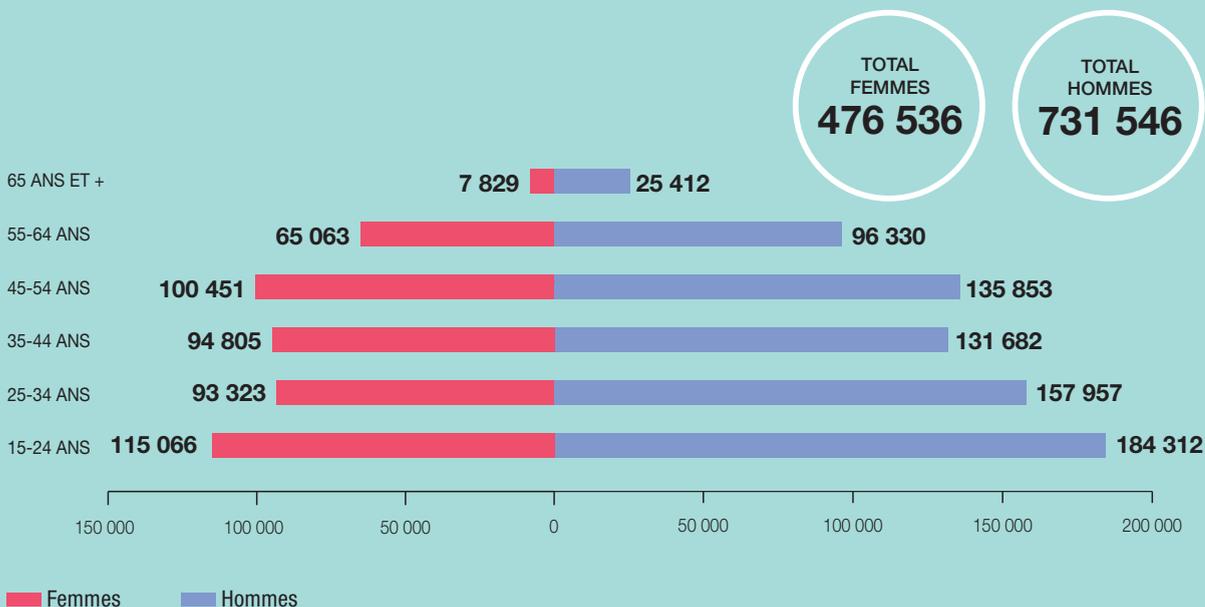
Répartition par secteurs d'activités agricoles



Source : SISAL 2018-2019

DÉMOGRAPHIE DES SALARIÉS AGRICOLES EN 2019

Pyramide des âges et répartition par sexe des salariés agricoles



Source : SISAL 2019

Qualité de vie au travail et prévention primaire

LA PRÉVENTION PRIMAIRE DES RISQUES PROFESSIONNELS CONTRIBUE À UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Par **Adeline Delavallade**, conseillère nationale en prévention des risques professionnels, DSST, CCMSA

Selon l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 19 juin 2013, la qualité de vie au travail (QVT) est définie comme un sentiment de bien-être au travail perçu collectivement et individuellement qui englobe l'ambiance, la culture de l'entreprise, l'intérêt du travail, les conditions de travail, le sentiment d'implication, le degré d'autonomie et de responsabilisation, l'égalité, un droit à l'erreur accordé à chacun, une reconnaissance et une valorisation du travail effectué. De plus, il précise que les conditions dans lesquelles les salariés exercent leur travail et leur capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de celui-ci déterminent la qualité de vie au travail qui en résulte.

La MSA développe, auprès des entreprises des actions de prévention primaire, centrée sur une compréhension du travail et nécessitant la contribution des acteurs de l'entreprise. A travers ses accompagnements qui sollicitent l'engagement de la direction, l'implication des salariés pour leur connaissance du travail et des diffé-

rents enjeux qui y sont afférents, la MSA contribue à une meilleure qualité de vie au travail.

Pour cela, la MSA a expérimenté une formation-action à destination des préventeurs du réseau pour mettre en place des espaces de discussion sur le travail lors de leurs interventions en entreprise. Cet outil d'accompagnement permet de développer des actions de prévention

en coopération avec les acteurs de l'entreprise afin que les solutions soient construites, expérimentées et validées par eux et donc mieux acceptées.

Cette expérimentation a eu lieu dans 5 MSA et a concerné des conseillers en prévention, des médecins du travail et des infirmier(e)s en santé au travail. L'évaluation de cette formation-action par ceux qui l'ont suivie, montre qu'elle est en accord avec leurs valeurs et leurs représentations de la prévention, qu'elle favorise la pluridisciplinarité et qu'elle permet de mettre en place avec l'entreprise de véritables échanges et de faire émerger des solutions aux problématiques identifiées.

Cette formation-action sera donc proposée à l'ensemble du réseau lors du prochain plan SST 2021-2025.

27
EXPÉRIMENTATEURS
DE LA
FORMATION-ACTION
EN 2019

Des actions de prévention primaire impliquant les acteurs de l'entreprise pour mieux répondre aux besoins et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail.



Instauration d'un échange et d'un dialogue de qualité entre les différents acteurs de l'entreprise lors de la mise en place d'une formation-action.

DEUX EXEMPLES D' ACTIONS LOCALES MENÉES PAR LES MSA

1 PARLER DU TRAVAIL POUR PRÉVENIR LES ADDICTIONS MSA ILE DE FRANCE¹

La MSA Ile-de-France a tenu un forum « addiction, qualité de vie au travail et performance en jardins-espaces verts » à destination des chefs d'entreprises du secteur.

Ce forum a été l'occasion d'entendre Gladys Lutz, ergonome-chercheur, présenter ses travaux sur la consommation de tabac, alcool ou substances psychotropes au travail. Elle précise que le besoin de consommer des substances psychoactives provient de la recherche de performance des entreprises qui imposent aux individus « de rester dans un état émotionnel et physique égal » tout au long de la journée, de la semaine... La prise de substances psychotropes peut donc être prévenue par une réflexion et des échanges au sein de l'entreprise sur les conditions de réalisation du travail.

Ce forum a également été l'occasion de faire le point sur la responsabilité du chef d'entreprise concernant les addictions.



2 NOUVELLES TECHNOLOGIES ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL MSA MAYENNE-ORNE-SARTHE¹

La MSA développe des actions de prévention primaire en accompagnant les entreprises dans leurs projets de transformation et notamment, leur projet d'acquisition de nouvelles technologies.

Ces actions permettent en particulier à l'entreprise de prendre en compte, outre les enjeux financiers et techniques du projet, les enjeux sociaux (santé, compétences...).

Dans cet objectif, la MSA de Mayenne-Orne-Sarthe a proposé une journée de sensibilisation en mars 2019 sur l'impact de l'introduction de nouvelles technologies (drones, robots de traite, logiciels de pilotage d'une exploitation...), sur l'organisation du travail et la performance de l'entreprise, la santé des travailleurs et sur la qualité de vie au travail.

Cette journée a été l'occasion d'entendre des intervenants faire le point sur les avantages et inconvénients concernant l'utilisation de différents outils, mais elle a également permis aux participants de tester des outils innovants comme les exosquelettes.

¹ Extrait d'un article du Bulletin d'Information de la MSA (BIMSA)



ZOOM SUR...

Le « Guide d'accompagnement pour intégrer un outil numérique au service de mon exploitation »

En 2018, un guide d'accompagnement des exploitants agricoles souhaitant investir dans de nouvelles technologies avait été conçu par l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) Grand Est en collaboration avec les MSA Lorraine, Marne-Ardenne-Meuse et la Caisse Assurance Accident Agricole (CAAA) de Moselle.

Ce guide est à disposition des exploitants et peut faire l'objet d'un accompagnement par la MSA ou par le réseau ANACT-ARACT.



Agir sur le risque animal bovin lait - bovin viande auprès des exploitants

LES OBSERVATIONS D'ACTIVITÉS EN ÉLEVAGE : MIEUX CONNAÎTRE LE TRAVAIL DES ÉLEVEURS

Par Florian Dassé, conseiller national en prévention des risques professionnels, DSST, CCMSA

Des observations d'activités qui ont permis de mieux connaître le travail des éleveurs, de repérer les leviers et les points de vigilance pour chacune d'elles, mais aussi de découvrir des organisations et du matériel innovant.



Dans le cadre de la priorité Risque animal, il a été proposé au réseau des préventeurs de réaliser des observations d'activité en élevage bovin lait - bovin viande. Celles-ci pouvaient être choisies parmi un listing d'une quinzaine d'activités selon les problématiques locales et le type d'élevage : travail autour du veau, traite robotisée, chantier de prophylaxie...

Leur objectif est d'avoir une meilleure connaissance du travail réel et de la diversité des travaux menés dans un élevage bovin, que la production soit orientée vers le lait ou la viande. Les observations font l'objet d'un travail de synthèse, activité par activité et sont disponibles pour le réseau des préventeurs via l'intranet institutionnel. Ces données co-construites par l'ensemble du réseau et partagées contribueront à l'action des préventeurs sur les déterminants des situations de travail générateurs des dégradations des conditions de travail et à une approche par la prévention primaire.

272
OBSERVATIONS
REMONTÉES À LA CCMSA
CONCERNANT UNE QUINZAINE
D'ACTIVITÉ EN ÉLEVAGE
BOVINS LAIT - BOVINS VIANDE

Cette action concernant les observations d'activités en élevage a fait l'objet de plusieurs réunions de lancement en début de PSST 2016-2020. Les MSA ont pu découvrir la méthodologie proposée, notamment le repérage des Situations de travail A Forts Enjeux (SAFE) et procéder au choix des activités présentant un intérêt pour leurs affiliés et eux-mêmes selon leur territoire. A ce jour, les observations de quelques thématiques (traite au robot, traite au roto...) ont été traitées. L'année 2019 a été marquée par la mise à disposition de la synthèse sur le parage des bovins.

En termes de perspective, l'objectif à venir pour cette action est de procéder au travail de synthèse et de le restituer au réseau pour l'ensemble des activités d'ici à la fin du PSST 2016-2020.

DEUX EXEMPLES D' ACTIONS LOCALES MENÉES PAR LES MSA

1 LE SOMMEIL DES BERGERS

MSA MIDI PYRÉNÉES SUD¹

La chute est la cause principale d'accident mortel des bergers en estive. En cause, la fatigue entraînant une baisse de vigilance due aux conditions de travail et aux attaques de prédateurs. Or, le métier de berger demande une attention de chaque instant.

Le constat posé, la MSA Midi Pyrénées Sud a souhaité mesurer l'activité sommeil des bergers grâce à un actimètre pendant un mois. Porté au bras, cet appareil enregistre les rythmes circadiens, c'est-à-dire l'alternance des périodes de veille/sommeil.

Les données sont ensuite dépouillées et comparées, journée par journée, avec celles notées dans l'agenda du sommeil où le berger note : heures de lever/coucher, éventuelles siestes, moments de grandes fatigues, événements exceptionnels diurnes ou nocturnes.

L'examen des données est révélateur : il arrive que le berger s'endorme en estive sans s'en rendre compte... le risque de chute ou d'accident est alors majeur. Trois phases sont étudiées : montée en estive, l'estive elle-même et la descente pour évaluer la qualité du sommeil et la manière dont la dette est soldée. Cette étude, menée dans le Mercantour, devrait faire l'objet d'une communication prochainement.

2 SÉCURISER SON TRAVAIL AVEC LES BOVINS

MSA BOURGOGNE¹

Les services prévention de Groupama et de la MSA Bourgogne se sont associés pour organiser une journée dans un élevage de charolaises en Saône-et-Loire. L'objectif principal est d'échanger sur les pratiques de manipulation et contention de bovins, afin d'optimiser et sécuriser l'activité des éleveurs.

Après avoir reçu des explications sur la relation éleveur / vaches et sur le risque encouru à chaque manipulation, les participants sont conviés à suivre un parcours de contention mobile réalisé dans le pré jouxtant la stabulation. La démonstration se déroule avec la conduite de six vaches dans un circuit constitué de deux parcs mobiles, de panels de contention et d'un filet. Christophe Lapalus, formateur à l'institut de l'Élevage, en profite pour revenir sur les points de vigilance, échanger sur l'univers sensoriel des bovins et détailler le matériel existant. La matinée se poursuit avec la présentation de l'accompagnement proposé aux exploitants par le service SST dans leurs projets de contention, et sur l'utilisation du lève-tête bovins.

La rencontre a réuni plus de cinquante professionnels et une trentaine d'élèves de l'enseignement agricole.



¹ Extrait d'un article du Bulletin d'Information de la MSA (BIMSA)



ZOOM SUR...

La journée rencontre abattoirs : réussir un projet de rénovation

Quel est l'objectif ?

Cet événement, piloté par le ministère de l'Agriculture, l'ARACT en partenariat avec l'Institut de l'Élevage, Interbev, la CARSAT de Bretagne et la CCMSA, s'est tenu le 16 octobre 2019 à l'Agro-campus de Rennes.

Les objectifs de cette journée étaient de diffuser des messages communs issus des travaux développés en parallèle concernant les projets de conception et de rénovation en abattoirs : Bouv'innov et le Plan d'actions TMS du ministère. Il s'agissait aussi de susciter de nouveaux projets et travaux avec les entreprises et les partenaires.

Qui est concerné ?

Les personnes concernées par cette journée étaient les acteurs des entreprises d'abattage et les agents vétérinaires en abattoir. Un des enjeux était de chercher à ce que les projets de conception et rénovation des abattoirs soient un levier d'amélioration conjoint des conditions de travail des acteurs précités : salariés d'abattoirs et agents vétérinaires.

Comment s'est déroulée l'action ?

Cette journée s'est organisée autour d'une table ronde « Les projets de conception ou de rénovation en

abattoirs : une opportunité pour une co-activité réussie entre abatteurs et services vétérinaires » et d'ateliers. Ces derniers avaient pour thématiques :

- Comment prévenir les risques liés aux nuisances physiques, chimiques, biologiques en bouverie ?
- Comment bien définir ses besoins pour réussir un projet de transformation
- Témoignage : l'humain au cœur de la réussite d'un projet industriel
- Témoignage : mobiliser et fédérer les acteurs et les compétences nécessaires.

Agir sur le risque animal dans la filière hippique auprès des professionnels

L'APPRENTISSAGE DE LA CHUTE DE CHEVAL DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Par **Chloé Deschamps**, conseillère nationale en prévention des risques professionnels, DSST, CCMSA



Les données des accidents du travail révèlent que pour les salariés du secteur « entraînement, dressage, haras », il y a environ 30% d'accidents du travail liés à une chute de cheval¹. De plus, pour cette même population, nous observons qu'une chute de cheval impacte plus souvent l'épaule que les autres parties du corps. C'est pourquoi, la MSA a conduit une action expérimentale en vue d'apprendre à tomber de cheval et à se protéger l'épaule lors d'une chute.

Depuis 2016, une des actions SST nationales des MSA envers la filière hippique est l'intégration de cours de gestion de la chute dans la formation dispensée aux

■ Pour les salariés du secteur « entraînement, dressage, haras », c'est environ 30% des accidents du travail qui sont liés à une chute de cheval. ■

911

KITS « PRÉPARATION PHYSIQUE ET MENTALE DES CAVALIERS »

ONT ÉTÉ DISTRIBUÉS EN 2019 PAR LES ACTEURS SST DE LA MSA AUX PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DU CHEVAL

élèves, futurs cavaliers ou jockeys professionnels. Le but de cet enseignement est de prévenir les accidents liés aux chutes de cheval en travaillant en amont les réflexes à acquérir et les postures à maîtriser. Des professeurs de judo et d'aïkido, mais aussi des cascadeurs équestres ont ainsi appris les techniques de gestion de la chute aux jeunes participant à ces cours.

En 2019, on dénombre onze MSA impliquées dans le déploiement de cette action et seize établissements (de l'enseignement public et de l'enseignement privé) se sont portés volontaires, permettant ainsi à leurs élèves d'expérimenter ces cours originaux.

¹ Données issues du SID et qui concernent la France métropolitaine hors Alsace Moselle.

DEUX EXEMPLES D'ACTIONS LOCALES MENÉES PAR LES MSA

1 JOURNÉES DE FORMATION À LA PRÉPARATION PHYSIQUE

MSA DES CHARENTES

En novembre 2019, la MSA des Charentes a organisé deux journées de formation sur la préparation physique des cavaliers. L'objectif était de découvrir « l'équigym » pour allier santé, équitation et performance.

Le programme des journées de formation alternait entre la pratique (étirements, mobilisation musculaire, gainage, respiration) et la théorie (découverte et maîtrise des chaînes musculaires spécifiques à la pratique de l'équitation).

Au total, quatre-vingt-dix personnes ont participé à cette formation et ont été réparties sur les deux journées.

2 LE SALON DU CHEVAL EQUITA'LYON

MSA AUVERGNE MSA ALPES DU NORD MSA ARDÈCHE DRÔME LOIRE MSA AIN RHÔNE

Pour la seconde année consécutive, les MSA de la région Auvergne Rhône Alpes (MSA Auvergne, MSA Alpes du Nord, MSA Ardèche Drôme Loire et MSA Ain Rhône) ont participé au salon Equita'Lyons. Ce salon est d'envergure nationale et réunit quarante mille professionnels et amateurs de l'équitation à Lyon tous les ans.



Les MSA ont animé deux conférences intitulées « prendre soin de soi : un atout en prévention » et ont fait intervenir un membre de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) ainsi qu'une cavalière et gérante d'écurie. Au total, cent dix-sept personnes ont participé aux conférences.

La présence des MSA de la région AURA à Equita'Lyons a également permis de se rapprocher d'acteurs clés de la filière comme les Chambres d'agriculture et les Conseils des Chevaux.



ZOOM SUR...

Le partenariat entre la Caisse centrale de la MSA et la Fédération nationale des Conseils des Chevaux

Quel est l'objectif ?

L'objectif du partenariat entre la Fédération nationale des Conseils des Chevaux (FCC) et la Caisse Centrale de la MSA (CCMSA) est de travailler sur des outils d'appui à la filière équine. Plus précisément, la CCMSA est sollicitée pour contribuer à un outil d'autodiagnostic sur la réglementation.

Qui est concerné ?

L'outil d'autodiagnostic sur la réglementation concerne les professionnels de la filière. Il est gratuitement téléchargeable sous forme d'application. L'application permet aux utilisateurs d'effectuer un autodiagnostic en lien avec leurs pratiques. Plus particulièrement, l'outil permet d'aborder la réglementation liée aux équidés, à la gestion des déchets et des effluents, à l'accueil du public et aux salariés.

Comment s'est déroulée l'action ?

Une convention de partenariat a été signée en 2019 afin que la CCMSA participe à l'élaboration de l'outil. En effet, la CCMSA est sollicitée pour son expertise au sujet de la santé et de la sécurité au travail.

Agir sur le risque chimique

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES (SALARIÉS OU NON-SALARIÉS) À LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION DES RISQUES CHIMIQUES FAISANT LA PROMOTION DE L'OUTIL SEIRICH

Par Jean-Christophe Garnier, conseiller national en prévention des risques, DSST, CCMSA

L'année 2019 correspond à la troisième année de la phase opérationnelle de mise en œuvre de l'accompagnement des entreprises à l'Évaluation des Risques Chimiques (ERC) avec l'outil SEIRICH

(Système d'Évaluation et d'Information sur les Risques Chimiques en milieu professionnel).

Un des objectifs est de permettre aux entreprises de réduire l'exposition aux CMR (Cancérogènes, Mutagènes, toxiques pour la Reproduction) ainsi que d'améliorer la prévention des risques professionnels en lien avec le plan d'actions établi.

En 3 ans, la CCMSA aura centralisé plus de 2000 ERC anonymisées dans différentes filières. La compilation et la synthèse de ces données ont commencé, avec comme objectif la création et la diffusion en 2020 des premières Fiches d'Aide au Repérage (FAR@gri). Ces fiches pourront aider les préventeurs et les entreprises à repérer plus rapidement les agents chimiques les plus dangereux (CMR) dont les produits phytosanitaires.

La MSA a également fait preuve de capacité d'innovation en proposant un accès à la base QUICKFDS, nouveau service gratuit facilitant l'utilisation de SEIRICH (outil de l'INRS non sectoriel et inter régime). Cette base de données permet aux entreprises du régime agricole d'importer directement les informations liées à un produit,

réduisant ainsi considérablement le risque d'erreur et le temps de saisie dans le logiciel SEIRICH. Cette mise à disposition est effective en interne depuis 2019 et disponible aux entreprises en 2020.

727
ACCOMPAGNEMENTS
À L'ERC
 ONT ÉTÉ RÉALISÉS EN 2019
 PAR LES 35 MSA (DONT 578 DANS
 LES 10 FILIÈRES PRIORITAIRES)

Les MSA ont mené des actions de communication et de sensibilisation à la fois sur l'ERC mais aussi sur l'identification et l'intérêt de la substitution des produits chimiques CMR, que ce soit lors de salons professionnels, de journées thématiques, de rencontres avec les filières, des visites en entreprises, des visites médicales ou entretiens infirmiers...

Les MSA ont également organisé des formations à la démarche d'ERC

avec l'outil SEIRICH (outil de référence validé par le réseau prévention en France) afin de proposer un accompagnement collectif ouvert à tous les secteurs pour les entreprises du régime agricole. Pour les entreprises désireuses d'aller plus loin, les MSA ont proposé un accompagnement individuel : un préventeur de la MSA se rend dans l'entreprise afin d'aider cette dernière à analyser les postes de travail en situation réelle, à repérer les produits et agents chimiques présents et émis dans l'entreprise. Le préventeur conseille alors sur des mesures de prévention à mettre en œuvre pour réduire le risque.

Les filières les plus représentées en 2019 étaient la viticulture (149 ERC) et les Jardins - Espaces Verts (114 ERC).

2 038 entreprises
ont été accompagnées
par la MSA
à l'évaluation
du risque chimique
de 2017 à 2019.

EN 2019, UNE ENQUÊTE MENÉE PAR UN CABINET DE CONSULTANTS EXTÉRIEURS AUPRÈS DE 160 ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR LA MSA MONTRE QUE :

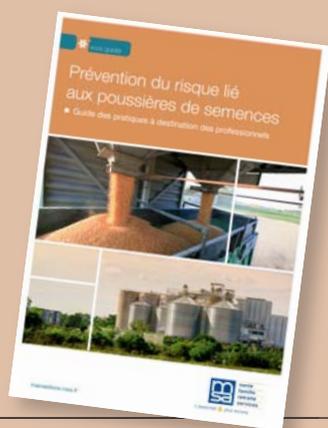
75%	71%	50%	57%	25%
jugent l'outil facile ou très facile d'utilisation	se sentent autonomes pour utiliser l'outil	ont mieux pris conscience des enjeux hors phyto	ont changé leur pratique suite à l'action	ont changé leur façon d'utiliser certains produits et/ou intègrent cette réflexion dans leurs achats

DEUX EXEMPLES D' ACTIONS LOCALES MENÉES PAR LES MSA

1 PRÉVENTION DU RISQUE LIÉ AUX POUSSIÈRES DE SEMENCES

MSA MAINE ET LOIRE

En 2019, la MSA Maine et Loire a publié un guide suite à une étude menée entre 2016 et 2018 sur l'exposition aux poussières de semences (traitées et non traitées) afin de mieux connaître les risques, de caractériser les quantités de poussières de semence présentes aux différents postes de travail, et de recenser des moyens et actions à mettre en œuvre. Ce guide est disponible sur le site ssa.msa.fr.



2 JOURNÉES DE SENSIBILISATION SUR LES RISQUES CHIMIQUES

MSA MARNE ARDENNE MEUSE

La MSA Marne Ardenne Meuse a animé différentes journées de sensibilisation sur les risques chimiques auprès d'exploitants et de salariés agricoles.

Ces journées permettent de réaliser des ateliers collectifs sur la thématique des produits phytopharmaceutiques, d'aborder la prévention en amont, l'évaluation des risques chimiques avec SEIRICH, et de mettre en pratique les éléments théoriques du certiphyto. Ainsi, un outil d'animation, basé sur un tableau et des magnets, permet d'aborder le sujet des équipements de protection individuelle (EPI). Des démonstrations et essais d'EPI viennent compléter le contenu de ces journées.

Les participants sont amenés à utiliser le kit pédagogique Phyto'Fluo permettant de mieux visualiser le risque d'exposition : une encre fluorescente en chambre noire permet de révéler les expositions dues aux projections de produits.



ZOOM SUR...

Le projet « utiliser mieux et moins les produits de Désinfection en filières Avicole et Piscicole (aDAPt) » mené par ITAVI (Institut Technique des filières avicole, cunicole et piscicole) et différents contributeurs dont l'ANSES, la MSA Armorique, la CCMSA...

Quel est l'objectif ?

La MSA est associée au projet « aDAPt ». L'objectif est d'identifier les produits et process utilisant des biocides dangereux, dans les filières allant du couvoir à l'abattoir pour les petits animaux et ensuite faire évoluer les pratiques.

Une première étape consiste à un diagnostic vis-à-vis des risques pour la santé et l'environnement, au repérage et à l'évaluation des situations les plus préoccupantes, en utilisant entre autre l'outil SEIRICH.

Dans un deuxième temps, le projet prévoit la construction d'outils de sensibilisation aux bonnes pratiques d'utilisation des biocides.

Qui est concerné ?

La MSA Armorique et la CCMSA participent à ce projet. La MSA apporte entre autre formation et soutien durant la phase de repérage et l'utilisation de SEIRICH. Ce projet regroupe de nombreux acteurs (ITAVI, ANSES, la chambre d'agriculture de Bretagne...)

Comment s'est déroulée l'action ?

La première phase du projet a démarré en 2019 par l'établissement d'un diagnostic des biocides de type désinfectant vis-à-vis des risques pour la santé humaine et l'environnement. Des entretiens auprès des entreprises ont été menés par ITAVI pour décrire et comprendre les pratiques d'utilisation. Dans un deuxième temps, l'ERC est menée avec l'outil SEIRICH. Le projet se poursuivra l'an prochain.

Agir sur la conception des machines

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES MACHINES AGRICOLES

Par **Benoit Moreau**, conseiller national en prévention des risques professionnels, DSST, CCMSA

« La normalisation est une action de prévention primaire par laquelle la MSA contribue à défendre les intérêts des utilisateurs en termes de sécurité. »



1 ACCIDENT SUR 5
METTANT EN CAUSE
UN ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL
EST INVALIDANT

Depuis de nombreuses années, la CCMSA apporte son soutien technique aux programmes européens de normalisation des équipements de travail, en

raison de leur incidence positive sur la conception de machines agricoles, forestières et d'espaces verts, rendues ainsi plus sûres pour les utilisateurs.

Dans le cadre du PSST 2016-2020, la MSA vient renforcer sa contribution à l'amélioration de la sécurité des machines agricoles. Pour cela, les MSA s'engagent à mutualiser un nombre défini de retours d'expérience sur la connaissance des risques liés à l'utilisation de ces machines. 2019 est la deuxième année complète permettant aux préventeurs des MSA de collecter des éléments pertinents d'analyse des risques ou des accidents grâce aux outils de recueil d'informations lors de la réalisation d'enquêtes après accident du travail ou d'observations de chantier.

Plus de 160 enquêtes ont été effectuées sur plusieurs familles de machines pour lesquelles l'accidentologie est importante et/ou la rédaction ou révision d'une norme

de sécurité est en cours (pulvérisateurs, machines à lin, ramasseuses-presses et presses-enrubanneuses, remorques autochargeuses, machines combinées pour le sciage et le fendage de bois de chauffage, tondeuses à conducteur porté, rogneuses de vigne, pompes à marc/vendange).

Le contenu de ces enquêtes est valorisé à la fois lors des commissions de normalisation pour compléter les exigences de sécurité des normes de conception (machines de demain) et également auprès des utilisateurs pour améliorer leur sécurité au quotidien avec les machines en service (dépliants d'information, formation, outils d'animation de salon...).



SINISTRALITÉ

Le risque lié à l'utilisation des équipements de travail représente pour l'ensemble des actifs agricoles :

17%
du nombre total d'accidents du travail avec arrêt

20%
des accidents graves

Près de **20%**
des coûts

Plus d'un accident mortel sur 4

Les accidents les plus graves voire mortels sont générés par les matériels imposants/volumineux pouvant être utilisés ponctuellement comme les engins de récolte ou quotidiennement comme les engins servant à l'alimentation des troupeaux.

DEUX EXEMPLES D' ACTIONS LOCALES MENÉES PAR LES MSA

1 JE CULTIVE MA SÉCURITÉ ET ÇA SE VOIT

MSA MARNE ARDENNES MEUSE

Une quinzaine d'organisations professionnelles des Ardennes a travaillé main dans la main avec la MSA Marne Ardennes Meuse pour concevoir des vêtements de travail adaptés aux besoins des agriculteurs locaux.

L'objectif de la démarche était de concevoir un vêtement de travail permettant d'être plus visible dans les activités quotidiennes, et ainsi de se protéger des risques d'écrasement lors des travaux à proximité d'engins.

Ces vêtements professionnels (deux modèles de gilets sans manche avec double polaire et une combinaison, agréables à l'œil et fonctionnels) sont l'aboutissement d'un engagement de près d'un an d'un groupe de travail composé de plusieurs organisations professionnelles (avec l'appui d'un conseiller en prévention et d'une ergonome de la MSA Marne Ardennes Meuse) à la demande d'agriculteurs, d'éleveurs et de conseillers agricoles des Ardennes.



2 POUR UNE VENDANGE SANS PÉPIN

MSA GIRONDE

Le service SST de la MSA Gironde et ses partenaires ont relancé en 2019 leurs actions sur la prévention du risque routier pendant les vendanges. Même si les accidents de la route impliquant les tracteurs ne représentent qu'une faible proportion de l'accidentologie routière, leurs conséquences sont souvent plus dramatiques.

L'objectif est de sensibiliser les professionnels de la viticulture et les usagers de la route dans leur manière de conduire et sur la préparation en amont des véhicules agricoles grâce notamment aux actions de formation et de management.

Cette sensibilisation s'appuie sur deux piliers : une campagne de communication visant autant le grand public que les professionnels agricoles avec un message clé « Partageons la route » et des actions spécifiques pour les professionnels de la viticulture (interventions lors des réunions techniques des partenaires avant vendanges, vérifications techniques, gratuites et basées sur le volontariat des viticulteurs).



ZOOM SUR...

La diffusion des connaissances réglementaires auprès des professionnels

Quel est l'objectif ?

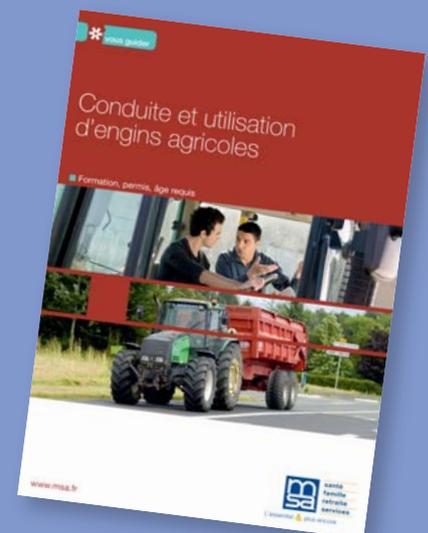
Vulgariser la réglementation concernant la conception et l'utilisation des matériels agricoles auprès des professionnels afin de contribuer à réduire les accidents du travail avec les engins en procurant des informations pour orienter le choix du matériel, former à l'utilisation, etc.

Qui est concerné ?

Tout professionnel de l'agriculture amené à utiliser des équipements de travail motorisés, aussi bien dans les champs ou sur les chantiers que lors des déplacements routiers. Les préventeurs ou personnes en charge du contrôle de la prévention sont également des utilisateurs des documents produits.

Comment s'est déroulée l'action ?

La CCMSA s'est appuyée sur un groupe de conseillers en prévention des MSA, d'agents de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et du Ministère de l'agriculture pour réaliser la mise à jour du document recensant les principales informations à connaître avant d'utiliser des engins agricoles ou de les confier à un tiers. Publiée en février 2019, la brochure MSA traite des notions de formation à l'utilisation, de permis et d'âge requis. Deux fiches d'informations sur les compatibilités des dispositifs de freinage et sur l'immatriculation des véhicules agricoles ainsi qu'un guide



juridique sur la réglementation des tracteurs ont également été finalisées en 2019 avec l'appui technique de la MSA. Ces documents sont disponibles sur ssa.msa.fr.

Prévention du risque chutes de hauteur

AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DE CHUTES DE HAUTEUR

Par **Laurent Estève**, adjoint au responsable du département prévention des risques professionnels, DSST, CCMSA



Campagne inter-régime chutes de hauteur

Dans le cadre du Plan Santé Travail 3, le Ministère du Travail poursuit avec les principaux acteurs de la prévention des risques

professionnels, une campagne nationale de sensibilisation à ce risque, initiée en 2014, qui représente un enjeu de sécurité majeur pour les salariés et de performance pour les entreprises. 2019 a été consacré à la diffusion et à la promotion de supports de sensibilisation réalisés l'année précédente. Cette campagne de communication fait toujours l'objet de publications sur le site national et les sites locaux « msa.fr ».

Mutualisation des actions de prévention des chutes de hauteur mises en place dans les entreprises agricoles

En 2019 la MSA a poursuivi la réalisation, la capitalisation et le partage de pratiques professionnelles, de vidéos et fiches de présentation d'actions de prévention des chutes de hauteur. Une newsletter est consacrée au risque de chutes de

hauteur et à la mise en place d'actions de prévention sur ce thème. Elle facilite la diffusion d'informations (mise à disposition d'outils, demande de collaboration...). En 2019, les référents « Chutes de hauteur » de la MSA ont continué à être les relais privilégiés de la déclinaison d'actions de prévention de ce risque.

Sensibiliser les professionnels agricoles aux risques de chutes de hauteur grâce à des actions collectives

Les chutes de hauteur représentent la 3^e cause d'accidents mortels au travail. Pourtant ce risque reste méconnu et donc peu pris en compte en entreprise.

L'une des actions de la priorité « Chutes de hauteur » du Plan SST 2016-2020 est la sensibilisation des professionnels à ce risque. Pour aider les préventeurs à réaliser cette sensibilisation, des supports ont été créés et mis à leur disposition, dès le lancement du PSST.

La démarche de sensibilisation des actifs agricoles s'est poursuivie en 2019 afin d'appuyer les actions de formation du risque de chutes. De nombreux stands et communications sur des salons professionnels ont été consacrés à la thématique (SIMA, PREVENTICA 2019...).

Formation à la prévention des chutes de hauteur auprès des adhérents

Chaque année, plus d'une centaine de formations à destination des salariés et exploitants agricoles sont organisées et conduites sur l'ensemble du territoire par les équipes SST des MSA. Les retours des participants sont excellents et l'impact très positif, si l'on considère les mesures de prévention qui en résultent dans les entreprises et exploitations bénéficiaires.

NOMBRE DE « CHUTES AVEC DÉNIVELLATION » EN 2019

3 563

POUR LES SALARIÉS AGRICOLES

(SUR 10 358 PERTES D'ÉQUILIBRE)

1 773

POUR LES NON-SALARIÉS AGRICOLES

(SUR 4 263 PERTES D'ÉQUILIBRE)

Le risque de chute de hauteur est particulièrement important en arboriculture, notamment au niveau des plateformes. La mise en place d'actions d'information et de sensibilisation ciblées sur les entreprises de la filière était une évidence.

UN EXEMPLE D'ACTION LOCALE MENÉE PAR UNE MSA

ÉVITER LES CHUTES DE HAUTEUR

MSA NORD-PAS DE CALAIS¹

Les préventeurs du service Santé-Sécurité au travail de la MSA Nord-Pas de Calais ont profité de la période hivernale pour prendre un peu d'altitude en toute sécurité.

Un programme de 7 formations a été mis en place jusqu'en mars 2019. Visant les décideurs et les salariés des entreprises concernées, le dispositif s'est déroulé en deux temps. La première session, en février, a réuni 11 décideurs de 9 entreprises. Les intervenants ont abordé avec eux la notion de travail en hauteur et ses aspects juridiques. Après avoir appris à identifier les situations à risque et à rédiger un plan d'action, les participants sont passés à la pratique grâce au matériel mis à leur disposition.



Dans la deuxième session, ciblant les salariés, un prestataire externe et un médecin du travail ont apporté leur expertise. La formation s'est centrée sur les échafaudages roulants, les montages temporaires les plus utilisés sur les chantiers.

¹ Extrait d'un article du Bulletin d'Information de la MSA (BIMSA)



ZOOM SUR...

Les formations « Stop aux chutes » pour prévenir les accidents lors de travaux en hauteur

Quel est l'objectif ?

Les formations « Stop aux chutes » de la MSA, qui s'intègrent aux actions nationales de la priorité « Améliorer la prévention des accidents de chutes de hauteur » du Plan santé-Sécurité au Travail 2016-2020, ont pour objectifs de faire prendre conscience collectivement aux professionnels agricoles, des risques de chute de hauteur et de les inciter à améliorer la prévention au sein de leur structure.

À l'issue de la formation le professionnel devra être capable d'identifier ses propres risques et d'adopter une organisation et une pratique qui réduise les risques.

Qui est concerné ?

Les salariés et non-salariés de tous les secteurs d'activité de l'agriculture sont concernés par les chutes de hauteur.

Comment s'est déroulée l'action ?

Un groupe travail, composé de conseillers en prévention et de la conseillère nationale en charge du risque « Chutes de hauteur », a réfléchi puis élaboré un programme et un module de formation d'1/2 à une journée, référentiel national en matière de sensibilisation des actifs agricoles à ce risque.

Ce programme et ces supports mis à disposition du réseau SST de la MSA sont à présent et pour toute leur durée



95% des participants ont trouvé la formation utile et 92% seraient prêts à la recommander, ce qui nous conforte aussi bien dans l'utilité de cette action que dans la nécessité de la développer...

déclinés par ses acteurs, dans le cadre de la mise en œuvre des Plans locaux SST 2016-2020.

Agir sur les déterminants des situations de travail générateurs de risques psycho-sociaux

2019, PREMIER BILAN POUR LA DÉMARCHE ESOPT

Par **Mathias Tourne**, conseiller national en prévention des risques professionnels, DSST, CCMSA

L'utilisation d'ESOPT se poursuit, 2019 correspond à sa quatrième année d'utilisation par le réseau SST MSA. L'implication et la mobilisation des préventeurs sur la prévention primaire des RPS ne fléchit pas avec un peu plus de 700 exploitants qui ont participé à une réunion débat en 2019.

2019 représente une année importante dans le développement de la démarche ESOPT. En effet, dans le cadre de l'évaluation du PSST 2016-2020, ESOPT fait partie des 4 actions qui ont été évaluées de manière approfondie. Les résultats de l'évaluation sont importants pour enrichir la démarche dans les années à venir.

Globalement la démarche permet d'atteindre l'objectif principal : sensibiliser les exploitants aux RPS. Elle renforce la prise de conscience des RPS pour 68% des participants.

De plus, elle incite les participants à réfléchir aux contraintes sur leur activité pour 70% des participants. 32% vont jusqu'à modifier leur organisation du travail, 55% ont régulé leur charge de travail et 44% ont modifié leur temps libre.

Ces résultats sont très encourageants d'autant plus qu'ils portent sur des exploitants qui ont participé uniquement à une réunion débat. On peut espérer que les résultats soient encore meilleurs pour des exploitants qui bénéficieraient d'une suite comme par exemple la formation « Cultiver son bien-être ».

Il est donc important de continuer à sensibiliser les exploitants aux RPS en organisant des réunions-débats. Et au-delà de proposer un accompagnement suite à leur participation pour leur offrir la possibilité de véritablement transformer leur situation de travail.

2768
PERSONNES
ONT PARTICIPÉ
À UNE RÉUNION DÉBAT
DEPUIS 2016 (DONT 735 EN 2019)

L'évaluation d'ESOPT confirme la pertinence des réunions/débats et incite à accompagner les exploitants après leur participation à une réunion/débat pour qu'ils aillent encore plus loin dans la transformation de leur situation de travail.

LA RÉUNION-DÉBAT « RPS » EN SYNTHÈSE¹

L'action touche plutôt des entreprises déjà connues :

50%

Le profil des animateurs et la dimension collective sont particulièrement appréciés par les exploitants

L'action est moins souvent « ponctuelle » que les autres :

11%

ont participé à une autre action de prévention sur la même thématique

L'action renforce la prise de conscience sur les risques :

68%

- 75% des répondants repensent souvent ou parfois aux sujets évoqués
- 70% ont réfléchi aux contraintes sur leur activité

1/3

des personnes ont mis en place des modifications dans l'organisation de leur travail :

- 55% ont régulé leur charge de travail et 44% ont modifié l'organisation de leur temps libre
- 86% ont l'impression d'appréhender différemment les conséquences du travail sur leur santé et le bien-être



¹Éléments de synthèse de l'évaluation de la démarche ESOPT réalisée par Planète Publique

DEUX EXEMPLES D'ACTIONS LOCALES MENÉES PAR LES MSA

1 LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL, ÇA SE CULTIVE !

MSA DORDOGNE, LOT ET GARONNE²

La MSA Dordogne, Lot et Garonne initie une nouvelle formation gratuite de prévention des risques psychosociaux pour les exploitants agricoles. Elle vise à accompagner les exploitants agricoles vers un meilleur bien-être au travail. « Depuis trois ans, nous organisons des réunions-débats autour de la projection du documentaire Et si on parlait du travail ?, explique Emmanuelle Boucherat, conseillère en prévention et co-animatrice de la formation-débat, nous avons enrichi son contenu et nous lui avons donné un autre titre : Cultiver son bien-être au travail. »

La session commence par une matinée dédiée aux apports théoriques et aux exercices, suivie l'après-midi, par la projection du film et le partage d'expériences. Il est demandé aux stagiaires de proposer des pistes de solutions en intégrant les trois niveaux de prévention. Parmi elles : s'intégrer dans un réseau social ou dans des activités de loisirs ; s'investir dans les réseaux professionnels, les syndicats, entre autres ; se rapprocher des services de prévention des risques professionnels tels que ceux de la MSA.

2 SE FORMER POUR CULTIVER SON BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

MSA MARNE ARDENNES MEUSE²

Faire le point, échanger et modifier son regard sur le travail pour mieux cerner ses problématiques : c'est l'objectif de la formation-action « Cultiver son bien-être au travail », proposée par la MSA Marne Ardennes Meuse. Elle fait suite au ciné-débat « Éleveurs, et si on parlait du travail ? », qui avait été organisé, en mai 2015, à Saint-Laurent.



Gratuite et composée de six séquences, cette formation a permis aux participants de prendre du recul sur leur activité professionnelle. Animée par une ergonome, une conseillère en prévention des risques professionnels, un travailleur social et un médecin du travail, elle fournit des méthodes et des outils réutilisables pour analyser le travail et son organisation.

Chacun a ainsi pu élaborer son plan d'action pour améliorer ses conditions de travail et aussi préserver sa santé et son bien-être en milieu professionnel.

² Extrait d'un article du Bulletin d'Information de la MSA (BIMSA)



ZOOM SUR...

Les enseignements à tirer de l'évaluation de la démarche ESOPT pour nos pratiques de prévention

Quel est l'objectif ?

L'évaluation approfondie de la démarche ESOPT souligne l'importance de développer notre capacité à accompagner les entreprises sans leur apporter de solutions « toutes faites », mais en les aidant à les construire. Nous devons progresser dans notre capacité à guider les entreprises dans la recherche et le développement d'amélioration de leurs conditions de travail.

Qui est concerné ?

Tous les préventeurs sont concernés, c'est une évolution de notre positionnement qui doit se faire collectivement. Impliquer les entreprises dans la recherche de solution contribue à développer leur autonomie sur les questions de santé au travail. Ce positionnement doit être porté par l'Institution MSA pour faciliter et soutenir le travail des équipes SST sur le terrain.

Comment s'est déroulée l'action ?

L'évaluation souligne que certains exploitants souhaiteraient plus d'apport de solutions concrètes à leur problème. Cette demande est légitime mais nous devons leur faire comprendre que c'est à eux de trouver des solutions, elles seront bien plus adaptées que des solutions toutes faites venant de l'extérieur. La recherche de solution leur redonne du pouvoir d'agir sur leur activité de travail, ce qui est positif pour leur santé au travail. Notre rôle est bien de les guider dans la recherche de solutions et de veiller à ce qu'elles n'engendrent pas d'autres problèmes.

Agir sur la prévention des troubles musculo-squelettiques

DÉPLOIEMENT DE LA FORMATION ACTION « DÉVELOPPONS NOS CAPACITÉS D'INTERVENTION SUR LA PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS) »

Par Arnaud Desarmenien, Dr Dominique Semeraro, conseillers techniques nationaux, DSST, CCMSA

Des ressources pour passer de la posture d'expert à celle de conseiller, pour être en capacité de co-construire avec l'entreprise une stratégie de prévention personnalisée et adaptée.



9

SESSIONS DE FORMATION

ORGANISÉES EN 2019
(5 POUR LES PRÉVENTEURS
ET 4 POUR LES ENCADRANTS)

100

PERSONNES FORMÉES

Les équipes SST doivent être à même d'accompagner les entreprises dans leurs projets de prévention des TMS. En raison de la diversité des situations de travail, ils se trouvent à devoir adapter leurs stratégies d'intervention en fonction du contexte et maîtriser une gamme très étendue de types de réponses. Ils doivent être en capacité de se positionner sur la problématique des TMS comme un interlocuteur incontournable auprès des directions d'entreprise, d'interroger l'organisation de la production, de faire le lien avec des questions sociétales...

Afin de permettre aux équipes de monter en compétences sur ces problématiques complexes, la DSST a mis en place :

► Une formation-action élaborée avec deux cabinets d'ergonomes qui s'adresse :

- Aux préventeurs du terrain (médecins du travail, conseillers en prévention et infirmiers)

- Mais aussi à leurs encadrants (responsables SST et agents de direction chargés de la SST) afin de leur permettre d'étendre leurs connaissances sur la question de la prévention des TMS, d'être en

appui des équipes de terrain dans leurs relations avec l'entreprise, le groupe ou la filière.

L'acquisition des connaissances s'articule en trois temps : formation, accompagnement à la mise en pratique, évaluation collective des projets de chacun.

► Un dispositif d'accompagnement des équipes SST dans la mise en œuvre d'actions de prévention des TMS

L'année 2019 a vu le déploiement des premières formations en CCMSA, en caisse locale ou en inter-caisse, il se poursuivra en 2020.

TÉMOIGNAGE D'UN CONSEILLER EN PRÉVENTION



REDISTRIBUTION DES CARTES EN PRÉVENTION DES TMS ?

MSA GRAND SUD

« Trouvons Mes Solutions Adaptées » (TMSa) est une méthode d'émergence systémique du risque TMS basée sur un entretien entre un décideur/exploitant agricole et un préventeur.

L'objectif de cette méthode réside dans la mise en discussion du travail par la prise en considération des préoccupations actuelles de l'interlocuteur, la discussion est logiquement orientée vers les problématiques réelles liées aux situations de travail. Les pistes de solutions sont recensées dans une fiche action en fin d'entretien.

Cette méthodologie d'intervention est outillée par : un module de formation, un manuel d'utilisation, une trame de questions semi-directives, un support d'acculturation au risque TMS, le « jeu de carte », une fiche action...

Les cartes de la prévention TMS sont-elles redistribuées ?

« Oui, il s'agit bien de cela pour nous, on va expérimenter TMSa. Et pour couronner le tout, la méthode est déroutante... »

Ce jour-là, une collègue assistante sociale me parle d'un adhérent : « Il aimerait trouver des solutions pour simplifier son travail, et il souffre de plus en plus du dos... » Nous avons été accueillis dans sa cuisine, et nous avons commencé à faire connaissance autour d'un café.

« Que savez-vous des TMS ? » J'ai invité monsieur Z à prendre des notes. La réponse a été directe et sans filtre : « Je ne prends jamais de note, je ne suis pas scolaire, j'ai tout dans la tête ».

Sa réponse m'a déstabilisé dans le sens où il a répondu qu'il connaissait bien le sujet. Et dans la suite de la méthodologie, il y a la phase d'acculturation sur le thème TMS... Panique à bord, comment je vais arriver à enchaîner ? Ouf ! Heureusement que nous sommes deux à animer.

Vient maintenant le moment d'utiliser les cartes. Une grande respiration et on s'y lance !

Le plus dur, c'est de masquer notre propre stupéfaction.

Monsieur Z se parle à lui-même (...) on devient complètement spectateur, et il devient complètement acteur (...) il nous pique une partie du boulot.

C'est à ce moment que j'ai totalement accepté le fait de ne rien maîtriser des solutions qui seront envisagées. La pression retombe mais la curiosité de connaître l'évolution de la situation nous gagne. Que va-t-il se passer maintenant ?

Je cherche donc à en savoir un peu plus (...) je lui propose de revenir sur l'exploitation.

A mon arrivée, la même cuisine, la même table, le même café... mais il n'y avait pas moins de 6 feuilles rédigées. J'ai alors dit « pour une personne qui n'est pas scolaire vous avez beaucoup écrit » Whoua ! (...) Ce n'était clairement plus le même exploitant que j'avais en face de moi...

Pour conclure, quand on m'a posé la question : « Pour vous pourquoi est-ce une réussite ? » J'ai répondu, c'est la première fois qu'un adhérent revient vers moi, sans que je n'aie à le relancer. »



ZOOM SUR...

L'évaluation de « Trouvons Mes Solutions Adaptées » TMSa

Quel est l'objectif ?

TMSa est une méthodologie d'émergence systémique de prévention des TMS (retravaillé en version TPS/QVT par la MSA Midi Pyrénées Nord).

En Septembre 2019, la CCMSA a eu pour volonté de mener une évaluation basée sur des indicateurs purement qualitatifs, et par une analyse de l'activité des préventeurs, les usages de TMSa.

Qui est concerné ?

L'objectif premier de la création de TMSa était de donner les cartes de la prévention à nos adhérents et d'accompagner ceux-ci dans leurs projets d'évolution. Les équipes de prévention de la MSA et les affiliés sont ainsi concernés par cette méthode.

Quels sont les résultats ?

Les résultats de l'évaluation questionnent les postures de nos équipes SST (expert, écoute, conseil...) et mettent en réflexion les notions de stratégies, de ressources et de transversalité des risques dans un contexte socio-économique instable.

Employabilité des actifs agricoles et préservation de la santé au travail

2019, UNE ANNÉE CHARNIÈRE ENTRE LE BILAN DU PSST 2016-2020 ET LA DÉFINITION DES NOUVELLES ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Par **Isabelle Oliveras**, juriste au sein du service appui au pilotage, DSST, CCMSA

Lorsque l'état de santé du travailleur n'est plus en adéquation avec son poste de travail et qu'un aménagement s'avère nécessaire, l'employeur doit adapter le poste de travail de son salarié en respectant les préconisations et contre-indications établies par le médecin du travail. Cet exercice nécessitant une démarche pluridisciplinaire, le médecin du travail, qui est également le conseiller de l'employeur en matière d'adaptation des postes en vue de préserver le maintien dans l'emploi des salariés, va accompagner ce dernier dans cette démarche en s'appuyant notamment sur l'expertise technique du conseiller en prévention des risques professionnels et les compétences professionnelles de l'infirmier du service SST.

Cet aménagement prend tout son sens dans le milieu agricole où la plupart des exploitations comptent peu de salariés et dans lesquelles il est difficile, voire impossible, de placer un salarié sur un autre poste.

La cellule pluridisciplinaire de maintien en emploi (CPME), lorsqu'elle est sollicitée, a la volonté de prendre en compte la situation globale de l'assuré pour favoriser ses chances de maintien : la vision médicale, économique et sociale de l'assuré est donc analysée afin d'identifier l'action la plus adéquate à sa situation socio-professionnelle. Pour ce faire, la MSA mobilise l'ensemble de son guichet unique en favorisant un travail en pluridisciplinarité entre les services concernés : l'action sanitaire et sociale, le service santé et sécurité au travail et le contrôle médical, tous représentés au sein de la CPME.

C'est désormais l'heure du bilan pour ce dispositif qui constitue l'une des priorités du plan Santé Sécurité au Travail (PSST) 2016-2020 à travers l'axe « employabilité des actifs agricoles et préservation de la santé au travail ». Ce bilan doit permettre de nous projeter vers le prochain PSST 2021-2025.

« L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare. »

1 854

JOURS ONT ÉTÉ DÉDIÉS
À L'ACCOMPAGNEMENT
DES TRAVAILLEURS
EN SITUATION FRAGILE
PAR LES ÉQUIPES SST EN 2019

Dès février 2019, la Haute autorité de santé (HAS) a livré ses recommandations de bonnes pratiques. Elle met l'accent sur l'importance du repérage précoce du risque de désinsertion professionnelle, en amont de l'arrêt de travail et sur la nécessité de construire un parcours pour le travailleur à risque, reposant sur son propre projet professionnel. La dynamique déjà engagée grâce au PSST 2016-2020 doit désormais

nous conduire à réfléchir sur ce que peut être une offre de service généralisée autour de :

- La prévention de la désinsertion professionnelle plutôt que du maintien en emploi, la première permettant de travailler en amont sur les risques d'exclusion professionnelle.
- L'accompagnement dans un parcours reposant sur un diagnostic partagé entre les différents acteurs de la MSA (médecins du travail, médecins-conseils, travailleurs sociaux) grâce à une approche pluridisciplinaire. Et la construction d'un projet professionnel par le travailleur dans le cadre d'un plan d'accompagnement impliquant le travailleur mais aussi l'employeur dès le début.



DEUX EXEMPLES D' ACTIONS LOCALES MENÉES PAR LES MSA

1 PROMOUVOIR LA RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH), SÉSAME DU MAINTIEN EN EMPLOI

MSA MAINE-ET-LOIRE¹

La MSA Maine-et-Loire a publié un dépliant sur la RQTH, précieux sésame délivré par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Il permet au bénéficiaire d'avoir accès à un ensemble d'aides et de services de l'Agefiph pour l'aider à conserver ou trouver un travail.

Il s'adresse aux personnes en capacité de travailler mais présentant des difficultés à exercer leur activité en raison de problèmes de santé et/ou en situation de handicap. Les services de santé au travail et les travailleurs sociaux de la MSA accompagnent les demandeurs dans cette démarche personnelle et volontaire. Première étape de cet accompagnement : faire connaître les avantages de la RQTH et les étapes de la demande.



2 CHALLENGE ESAT 2019 : « PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS »

MSA ARMORIQUE¹

250 travailleurs en situation de handicap ont participé à une journée organisée par le service SST de la MSA Armorique. Les travailleurs étaient originaires d'Etablissements et Services d'aide par le Travail (ESAT) du Finistère et des Côtes d'Armor. Il s'agissait de la seconde édition bi-

départementale « Challenge ESAT 2019 ».

Plusieurs thématiques ont été abordées : prévention des risques liés à l'activité physique, secourisme, risque routier, risque de chute, risque machine, autres risques tels que les addictions. Cet événement vient en complément du travail au quotidien des moniteurs d'atelier qui encadrent leurs équipes.

Le programme peut être retrouvé à travers une vidéo retraçant la journée.

¹ Extrait d'un article du Bulletin d'Information de la MSA (BIMSA)



ZOOM SUR...

La journée de formation des élus

Quel est l'objectif ?

Le 10 octobre 2019, s'est tenue la journée de formation des élus à la MSA Ain-Rhône. L'objectif de cette journée était de présenter les actions du Plan Santé Sécurité au Travail (PSST) concernant la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) et développer le parcours « Maintien en emploi » en MSA. La journée s'est achevée par un échange sur la place des élus dans le dispositif.

Qui est concerné ?

Etaient présents des administrateurs, des membres des comités de protection sociale des salariés (CPS) et non-salariés (CPSNS), et des comités directeurs.

Comment s'est déroulée l'action ?

La journée s'est déroulée en trois temps :

1. Rappeler que le maintien en emploi est l'une des priorités du PSST à travers l'axe « employabilité des actifs agricoles et préservation de la santé au travail ».
2. Répondre aux deux questions suivantes : Comment accompagner le travailleur agricole en risque de désinsertion professionnelle ? Comment valoriser les actions MSA pour aider les actifs agricoles à conserver ou à retrouver un emploi ?
3. Faire la synthèse de la journée : l'enjeu du dispositif.

Pour prendre en compte de manière personnalisée les besoins des travailleurs en difficulté, le dispositif consiste en :

- la mise en œuvre d'actions individuelles ou collectives pour accompagner un travailleur dont l'état (de santé, socio-économique, risque de handicap...) peut affecter l'exercice de son activité professionnelle ;
- la mobilisation conjointe d'acteurs (souvent institutionnels) afin d'assurer l'effectivité de la sécurisation des parcours professionnels des personnes en risque de désinsertion professionnelle par une meilleure articulation et complémentarité de leur intervention.

FILIÈRES

Bilan des actions menées et des mesures déployées auprès des filières agricoles

CTN : Comité Technique National / Liste non exhaustive de l'ensemble des actions menées

CTN 1 › CULTURES VÉGÉTALES, ÉLEVAGE

Les projets nationaux réalisés pour la filière :

Arboriculture fruitière

▶ Finalisation des travaux de rédaction et publication d'une norme européenne de sécurité spécifique aux plateformes élévatrices mobiles utilisées pour la taille, la récolte, etc. (EN 16952).

▶ Poursuite des travaux avec les MSA d'Aquitaine, portant sur la publication de cahiers des charges fonctionnels sur l'utilisation des plateformes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) à destination des concepteurs.

Maraîchage

▶ Partenariat avec la Fédération des Producteurs de Légumes, conduisant à la parution d'articles sur la santé et la sécurité au travail à destination des maraîchers.

▶ En collaboration avec la MSA Poitou, réalisation d'une série de 4 films pour

l'accueil des saisonniers en culture de melon.

Élevage

La CCMSA est impliquée dans plusieurs projets pluri-annuels :

▶ RHAPORC pour l'amélioration de la Relation Homme Animal au bénéfice de l'homme et de ses animaux ;

▶ AMTRAV'OVIN pour l'amélioration des conditions de travail en élevage ovin ;

▶ Bâtiments d'élevage de bovins laitiers de demain du CNIEL ;

▶ Bouv'innov pour la conception et rénovation des bouvieries d'abattoirs et des centres de rassemblement ;

▶ Formation de formateurs à la manipulation et contention des ovins.

Viticulture

Les MSA Ain-Rhône, Alpes Vaucluse et Bourgogne, avec l'appui d'un ergonomiste ont développés un module de formation

à l'affilage des lames de sécateur. Cette formation basée sur des principes pédagogiques innovants doit permettre l'acquisition de repères sur l'état du fil du sécateur et le développement de compétences gestuelles sur l'affilage. Un déploiement de cette formation au niveau national est en cours.

Équine

L'action nationale de « gestion de la chute », qui consiste à l'intégration de cours pour apprendre à tomber de cheval dans les programmes scolaires des élèves en formation, suit son cours depuis 2016. En 2019, on dénombre onze MSA et seize établissements (du public et du privé) partenaires de l'action. Ainsi, les élèves qui sont de futurs cavaliers ou jockeys professionnels s'approprient des techniques de gestion de la chute grâce à des professeurs de judo, des professeurs d'aïkido, ou encore des cascadeurs équestres.

CTN 2 › TRAVAUX FORESTIERS



Ce comité technique est compétent pour les problèmes de prévention relatifs aux exploitations forestières, aux scieries et aux exploitations sylvicoles ou de gemmage.

Le projet EXTRAFOR, initié par la société EXHAUSS, visant à développer des exosquelettes adaptés aux travaux forestiers se poursuit : pré tests effectués, présentation au 12e Congrès FIBOIS BFC « forêt bois, une filière 4.0 », prototypes développés et fabriqués.

La filière est particulièrement concernée par l'étude de séroprévalence d'agents pathogènes transmis par les tiques chez des professionnels forestiers dans la moitié nord de la France (SMARTTIQ).

La MSA participe également au projet national : « Points de Rencontre des Secours en Forêt » (PRSF).

Un PRSF est un espace connu des usagers de la forêt et des professionnels du secours, permettant une rencontre simplifiée en cas d'accident. Initié en 2019, ce projet vise à établir des points de rencontre sur l'ensemble du territoire national. Il cible dans un premier temps les secteurs forestiers, territoires isolés dans lesquels l'arrivée des secours est retardée, car le lieu n'est pas « adressable » et non accessible aux véhicules de secours. Ce projet s'appuie principalement sur l'expertise et l'expérience acquise par les partenaires de la filière en Lorraine.

CTN 3 › ENTREPRISES D'APPROVISIONNEMENT, DE COMMERCIALISATION ET DE TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES

Ce comité est composé des coopératives céréalières, de traitement de la viande de boucherie et de volailles, des coopératives fruitières, légumières et horticoles et des coopératives viticoles.



En 2019, la CCMSA a contribué à la construction d'un MOOC dans le secteur de la collecte de céréales sur le thème de la maîtrise des risques professionnels. Celui-ci permet de répondre à plusieurs objectifs :

► Former et sensibiliser aux enjeux de la maîtrise des risques : les cadres (responsables techniques, QHSE, directeurs exploitation...), les futurs cadres (étudiants), les opérateurs (grâce à des contenus réutilisables), ainsi que d'autres acteurs (concepteurs bureaux d'étude...)

► Promouvoir certaines actions de prévention des risques éprouvées dans d'autres secteurs d'activités industrielles et peu présents en coopératives et plus généralement dans tout une grande partie du secteur de la collecte de céréales (analyse comportementale, politique 0 accident...).

Les principaux thèmes abordés dans ce MOOC, sont les risques liés aux capacités de stockage, les risques liés à la circulation et aux opérations de manutention, les risques électriques, mécaniques, et les risques de bruit ainsi que les premiers gestes d'intervention. Ce MOOC, d'une durée de 3 à 5 heures, s'appuie sur des concepts pédagogiques simples à assimiler ainsi que des cas pratiques. Il est aussi ponctué de temps d'échanges à travers l'animation d'un forum.

CTN 4 › ENTREPRISES PAYSAGISTES, DE TRAVAUX AGRICOLES ET D'ARTISANAT RURAL

Le CTN 4 regroupe les entreprises du paysage, celles de travaux agricoles et d'artisanat rural et les coopératives d'utilisation de matériel agricole.

Les projets nationaux réalisés pour la filière :

► Convention de partenariat signée avec Qualiarbre pour la diffusion de messages de prévention auprès des arboristes grimpeurs.

► Participation au groupe de travail du Ministère de l'agriculture sur le décret concernant la sécurité des abattages/

élagages sur des chantiers paysagers, ainsi qu'aux travaux sur la Charte Qualité élagage.

► Deux fiches de synthèse réalisées/actualisées pour alerter les utilisateurs de véhicules agricoles lors de l'acquisition d'un nouveau matériel. La première traite de l'immatriculation des véhicules agricoles mis en service avant le 1^{er} janvier 2020 et des modifications des règles d'homologation nationale des véhicules agricoles apportées par l'arrêté du 19 décembre 2016. La seconde concerne le freinage des véhicules agricoles et la compatibilité

technique et réglementaire des systèmes de freinage entre tracteurs et véhicules tractés.

Il s'agit d'un travail collectif engagé entre la FNCUMA¹, la FNEDT², Axema³, le Sedima⁴, l'APCA⁵, la FNAR⁶ et la CCMSA.

¹ Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole

² Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires

³ Syndicat des industriels de l'Agroéquipement

⁴ Syndicat National des Entreprises de Service et de Distribution du Machinisme Agricole

⁵ Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

⁶ Fédération Nationale des Artisans et Petites Entreprises en Milieu Rural

CTN 5 › ORGANISMES DE SERVICES

Ce comité regroupe les organismes de services et les personnels travaillant dans les bureaux. Il s'est réuni en 2019, les membres du CTN étaient fortement préoccupés par la prégnance

des risques psychosociaux au sein des entreprises et souhaitent pouvoir renforcer et développer des actions de prévention sur ce sujet.

Le comité a validé et encouragé le programme d'actions 2020 présenté par la CCMSA.

Dispositifs d'accompagnement technique et financier en prévention

LES DISPOSITIFS

Plusieurs dispositifs d'accompagnement de projets de prévention en entreprises et exploitations agricoles sont mis en œuvre par les MSA. Chaque dispositif correspond à un stade d'appropriation de la culture de prévention.

Les dispositifs Aides Financières Simplifiées Agricoles ou AFSA (pour les TPE comptant moins de 10 salariés ETP) et Aides Financières Simplifiées Exploitants ou AFSE (pour les chefs d'entreprise non employeurs de main d'œuvre) ont pour objectif de « mettre en mouvement »

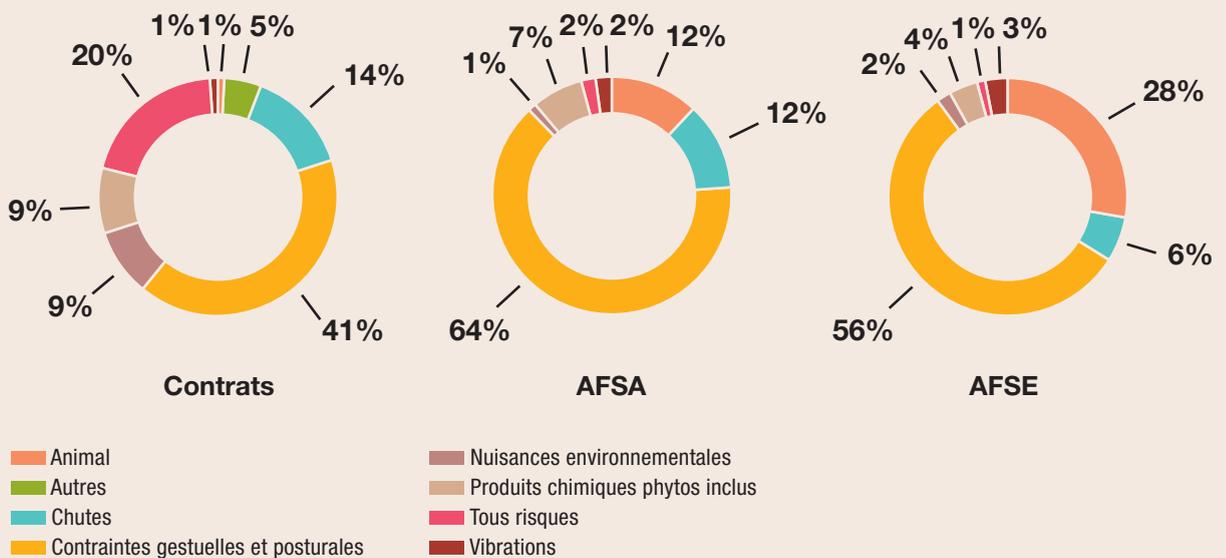
les chefs d'exploitation et de petites entreprises sur les questions de santé sécurité au travail, en leur faisant mettre en œuvre une première action de prévention.

Le dispositif des Contrats de prévention (pour les entreprises de moins de 200 salariés ETP) s'adresse plutôt aux petites et moyennes entreprises agricoles, désireuses d'être accompagnées dans la mise en œuvre d'un véritable programme pluriannuel de prévention des risques professionnels et d'acquiescer une certaine autonomie en matière de management de la prévention.

LES PRINCIPAUX RISQUES SUR LESQUELS PORTENT LES MESURES DE PRÉVENTION EN 2019

Un peu moins de la moitié des mesures mises en œuvre dans le cadre de ces dispositifs porte sur la prévention des contraintes gestuelles et posturales. La prévention du risque animal, ainsi que du risque de chutes sont également des axes d'action importants.

Principales mesures de prévention en 2019

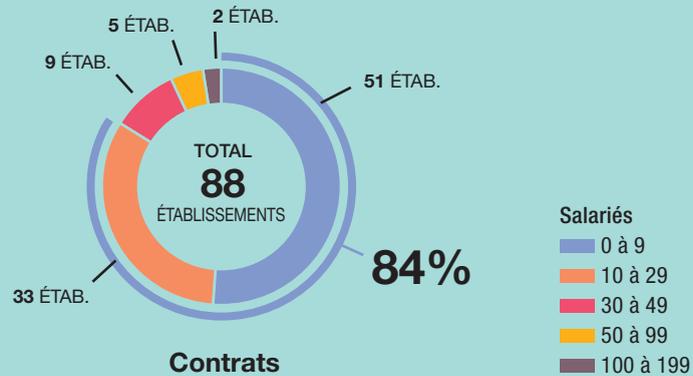


Profil des bénéficiaires

► 84 % des bénéficiaires d'un contrat de prévention sont des établissements de moins de 30 salariés.

Les principaux secteurs bénéficiaires de contrats de prévention :

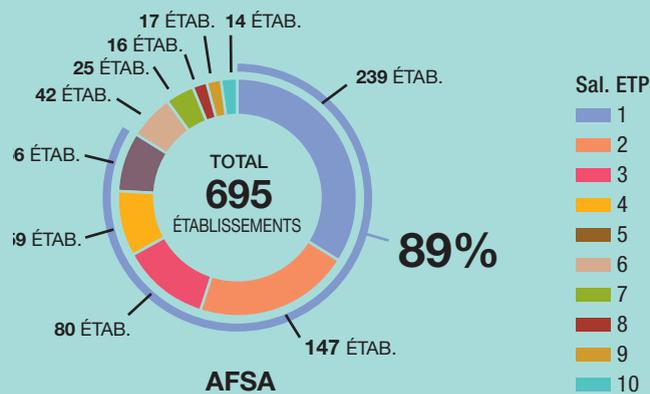
- Entreprises du paysage
- Cultures fruitières
- Maraîchage
- Entreprises de travaux agricoles
- Horticulture - Pépinières



► 89 % des bénéficiaires d'une AFSA sont des établissements de 5 et moins de 5 salariés ETP.

Les principaux secteurs bénéficiaires d'AFSA :

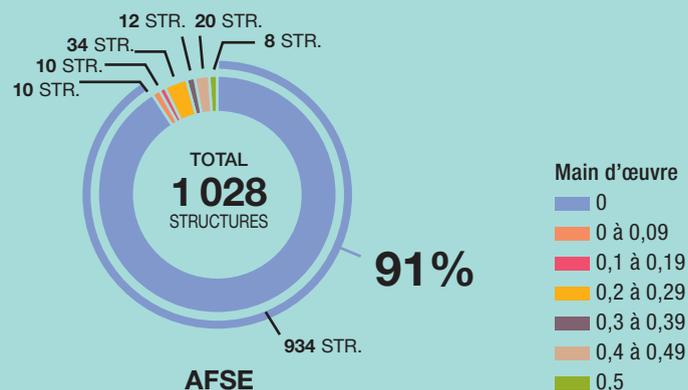
- Cultures et élevage non spécialisés
- Entreprises de jardins et paysagistes, entreprises de reboisement
- Viticulture
- Cultures spécialisées
- Elevage spécialisé de gros animaux



► 91 % des AFSE bénéficient à des structures non employeuses de main d'œuvre.

Les principaux secteurs bénéficiaires d'AFSE :

- Elevage bovin lait
- Elevage bovin viande
- Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
- Elevage ovins, caprins
- Entreprise de jardins, paysagistes, de reboisement



Ces données sont issues de la synthèse annuelle 2019 des « Dispositifs d'accompagnement technique et financier en prévention » présentés aux Comités techniques nationaux

ÉTUDES ET ENQUÊTES

AGRICAN

En quoi consiste l'action ?

AGRICAN (AGRIculture et CANcer) est une cohorte de 180 060 ressortissants agricoles résidant dans onze départements disposant d'un registre de cancers. Elle repose sur le suivi dans le temps des expositions à divers risques et de l'état de santé des personnes incluses (cancers, maladies neurodégénératives et respiratoires), puis sur l'analyse du lien entre expositions et état de santé.



Quels ont été les préalables à la mise en place de l'action ?

L'étude est pilotée par deux équipes INSERM (ANTICIPE, Centre François Baclesse à Caen ; EPICENE, Université de Bordeaux) et la CCMSA, en partenariat avec les MSA et le réseau des registres des cancers FRANCIM. Une convention de recherche et développement tripartite a été signée en 2004.

Les données d'exposition sont recueillies par auto-questionnaire envoyé par voie postale et les données de santé auprès des registres des cancers et du CépiDC.

Quel est le bilan des actions menées en 2019 ?

Le comité de pilotage s'est réuni pour échanger sur le troisième bulletin d'information à destination des

membres de la cohorte. Celui-ci portera notamment sur les résultats de l'étude du lien entre les expositions aux pesticides et la survenue de certains cancers ou maladies. Il présentera les ratios de mortalité standardisés et les ratios d'incidence standardisés (comparaisons avec la population générale) pour l'ensemble de la cohorte et par département sur la période 2005-2015.

Deux articles ont été publiés dans la presse scientifique portant sur l'étude :

- ▶ du lien entre les expositions professionnelles aux pesticides et les myélomes multiples ;
- ▶ du lien entre l'exposition aux insecticides carbamates et les tumeurs du système nerveux central.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Le troisième bulletin d'information sera diffusé en 2020 aux membres de la cohorte, accompagné d'une conférence de presse. Un résumé sera également préparé par la DSST à destination de son réseau. Les analyses internes et externes à la cohorte se poursuivront.

RÉSEAU PATHOLOGIES RESPIRATOIRES AGRICOLES NATIONAL (REPRAN)

Le REPRAN, c'est quoi ?

Les expositions agricoles à de la poussière ou à des aérosols allergisants, irritants, infectieux ou toxiques sont de réelles préoccupations tant dans leur fréquence que leurs spécificités. Les pathologies respiratoires qu'elles peuvent induire sont parfois difficiles à diagnostiquer, à soigner et peuvent compromettre la poursuite de l'activité agricole. Pour aider à leur prise en charge et leur prévention, forte de l'expérience de la Franche-Comté, la MSA a mis en place un réseau national reliant ses équipes SST, ASS et du contrôle médical, avec les services universitaires de pathologies professionnelles, de pneumologie, avec les praticiens de ville et les acteurs de maintien dans l'emploi.

Quels sont les objectifs ?

Faciliter la prise en charge et l'accompagnement des travailleurs agricoles atteints de pathologies respiratoires sur l'ensemble du territoire, en proposant notamment un appui aux professionnels de santé et de prévention.

- ▶ Mutualiser et coordonner les connaissances et pratiques des MSA, des experts universitaires et des organisations agricoles.
- ▶ Améliorer la connaissance, le diagnostic et la prévention des pathologies respiratoires agricoles.

Avancées des travaux 2019

Coordonné par une équipe à Besançon, en lien avec le service de pneumologie du CHU, le réseau est complètement

opérationnel avec la mise à disposition d'un numéro d'appel, d'une adresse mail, d'une newsletter et d'outils d'information et de sensibilisation (une brochure pour les préventeurs, un film de témoignages). Quatre journées d'informations pour les équipes des MSA ont été organisées en province. Plusieurs nouveaux partenaires universitaires se sont associés au réseau.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Des campagnes d'informations seront orientées vers les praticiens de ville, les organisations professionnelles et les ressortissants agricoles. Les retours d'expérience des équipes MSA, les réponses aux questions et les actions locales remontés au réseau seront mutualisés à partir du tableau de suivi.

COSET-MSA

COSET-MSA, c'est quoi ?

Conçu et réalisé par Santé Publique France, le programme COSET (Cohortes pour la surveillance épidémiologique en lien avec le travail) étudie les liens entre l'activité professionnelle et l'apparition de problèmes de santé. Il concerne l'ensemble de la population active en France, âgée de 18 à 65 ans, quels que soient le métier et le secteur d'activité. En partenariat avec la MSA, l'étude Coset-MSA s'intéresse aux travailleurs affiliés au régime agricole, salariés, exploitants et conjoints collaborateurs.

Quels sont les objectifs ?

COSET-MSA est une cohorte épidémiologique dont l'objectif est de surveiller

au fil des années l'état de santé d'actifs et d'anciens actifs, de décrire les liens entre les caractéristiques professionnelles, les conditions de travail et les problèmes de santé (troubles musculo-articulaires, cardio-vasculaires et respiratoires, cancers, stress...) et d'émettre des recommandations afin de prévenir les risques pour la santé.

Quel est le bilan des actions menées ?

Sur les 180 000 adhérents MSA tirés au sort, 28 000 avaient répondu au questionnaire en ligne en 2018. De plus, pour ces répondants et pour un échantillon de 60 000 non-répondants, des données relatives à la consommation de soins et à la carrière professionnelle ont été

collectées dans les bases nationales. Le bilan de la phase d'inclusion a été publié fin 2019.

Quelles sont les prochaines étapes ?

D'une part, les premiers résultats d'analyse croisant les données de santé des participants et leurs parcours professionnels devraient être disponibles. D'autre part, un questionnaire de suivi à 2 ans leur sera adressé (en pratique, du fait de l'épisode épidémique Covid en 2020, ce questionnaire sera l'occasion d'explorer le vécu de cette période, et son retentissement en termes de santé et d'activités professionnelles.

ÉTUDE DE SÉROPRÉVALENCE D'AGENTS PATHOGÈNES TRANSMIS PAR LES TIQUES CHEZ DES PROFESSIONNELS FORESTIERS DANS LA MOITIÉ NORD DE LA FRANCE (SMARTTIQ)

En quoi consiste cette étude ?

SMARTTIQ est une étude épidémiologique dont l'objectif est d'estimer le pourcentage de travailleurs forestiers porteurs d'anticorps (séroprévalence) vis-à-vis d'agents pathogènes transmis par les tiques selon les régions (Est, Centre et Ouest de la France, Limousin et Auvergne). La présence d'anticorps est un indicateur du niveau d'exposition aux agents responsables de la borréliose de Lyme, de l'encéphalite à tiques, de l'anaplasmose humaine et de la babésiose. Les participants, salariés, non-salariés, répondent à un questionnaire et ont un prélèvement sanguin.

Quels ont été les préalables à la mise en place de l'action ?

Cette étude repose sur un partenariat avec Santé publique France (SpF) et le Centre National de Référence des Borrelia.

Son financement est assuré par la CCMSA avec l'appui de l'ANSES et de SpF. Elle a reçu un avis favorable du Comité de Protection des Personnes et l'autorisation de la CNIL.

Quel est le bilan des actions menées en 2019 ?

Des médecins et infirmiers des 20 MSA participantes ainsi que les préleveurs ont été formés par la CCMSA et SpF pour la mise en œuvre de l'étude. Des messages d'information sur le lancement de l'étude ont été diffusés par les organismes professionnels. Sur les 179 séances planifiées pour convoquer 4477 forestiers tirés au sort, 154 ont été réalisées entre mai et décembre 2019. Le taux de participation a été de 44% (1671 forestiers inclus, 161 exclus, 303 refus sur 3776 convoqués).



Quelles sont les prochaines étapes ?

L'étude sur le terrain se poursuivra en 2020 pour atteindre l'effectif cible de 2615. Les questionnaires seront validés, saisis et la base de données transmise à SpF pour analyses statistiques. Les résultats sont attendus pour le 2^e semestre 2021.

PHYT'ATTITUDE



Le dispositif Phyt'Attitude fait partie des réseaux de phytopharmacovigilance. C'est un réseau de vigilance créé en 1991 par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et généralisé à tous les départements métropolitains en 1997. Il repose sur les 35 MSA et plus particulièrement sur les services de santé sécurité au travail et leurs équipes pluridisciplinaires.

Les cibles du dispositif Phyt'Attitude sont les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques.

Il fonctionne sur le principe de la déclaration volontaire d'évènements indésirables par un numéro vert gratuit 0800 887 887 ou peut être également signalé à l'occasion d'une visite périodique ou lors d'une visite d'entreprise.

Les remontées d'information sont transmises à la CCMSA par le réseau SST des MSA.

Les signalements sont expertisés par quatre experts toxicologues. Ceux concernant les pathologies aiguës donnent lieu à une imputabilité croisant les symptômes déclarés et leur chronologie de survenue, permettant ainsi de donner un score d'imputabilité de I0 (exclue) à I4 (très vraisemblable). Les dossiers expertisés sont ensuite saisis sur la base Phyt'Attitude à des fins d'analyse.

En 2019, 165 dossiers ont été réceptionnés dont 157 expertisés selon la répartition suivante :

► pathologies aiguës : 95 dossiers, soit 61%,

► pathologies chroniques : 62 dossiers, soit 39%.

L'ANSES est en charge notamment de l'évaluation de la sécurité et de l'efficacité des produits phytopharmaceutiques et depuis le 1er juillet 2015 de la délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM). A sa demande, la CCMSA a réalisé 28 extractions de la base Phyt'Attitude pour l'année 2019 sur des substances actives ou spécialités commerciales préoccupantes. Celles-ci sont utilisées régulièrement par l'Anses lors du renouvellement des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques.

INSTANCES DE PRÉVENTION

BILAN COMITÉS TECHNIQUES RÉGIONAUX 2019

Par **Magalie Cayon**, responsable du département de la prévention des risques professionnels, DSST, CCMSA
et **Martine Duchoux**, chargée d'études au département de la prévention des risques professionnels, DSST, CCMSA



Les Comités Techniques Régionaux de Prévention des régions Bourgogne Franche Comté, Bretagne, Grand Est, Hauts de France, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Provence Alpes Côte d'Azur, Pays de Loire se sont réunis une, voire deux fois dans le courant de l'année 2019. Sur 13 régions, 8 Comités Techniques Régionaux de Prévention, sont actifs en 2019.

La création du Comité Technique Régional de Prévention de la région Auvergne Rhône Alpes étant intervenue le 13 décembre 2019, celui-ci sera donc intégré dans le bilan 2020.

A la fin de l'année 2019 nous constatons une légère augmentation quant au renouvellement ou la création de CTR.

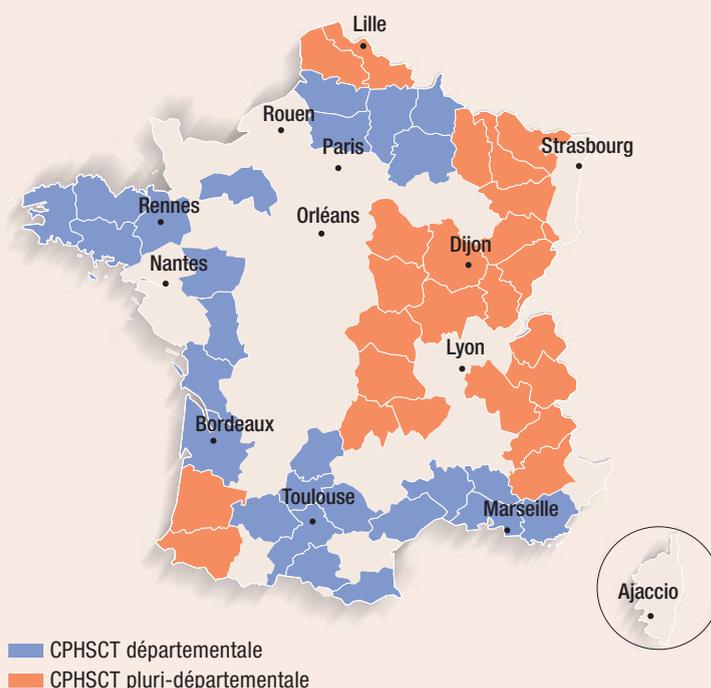
LES COMMISSIONS PARITAIRES D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CPHSCT)

Par **Marjorie Aubert**, conseiller national en prévention des risques professionnels, DSST, CCMSA

Les CPHSCT sont des instances de proximité permettant aux entreprises agricoles dépourvues de Comité social et économique, d'avoir un lieu de concertation, d'échanges et de propositions sur l'amélioration des conditions de travail ainsi que sur la santé et la sécurité au travail.

En 2019, 22 MSA ont été impliquées dans l'accompagnement d'une ou plusieurs CPHSCT. Plus précisément, 26 CPHSCT départementales et 8 CPHSCT pluri-départementales ont été dénombrées (carte ci-contre).

Un recensement annuel est réalisé afin d'avoir une vision nationale du fonctionnement et des activités de ces commissions. Les CPHSCT ont développé une large palette d'actions allant de la formation à l'étude ergonomique, et ce en couvrant tous les risques de la production agricole.



FONCTIONS SUPPORTS

JURIDIQUE

Par **Isabelle Oliveras**, juriste au sein du service appui au pilotage, DSST, CCMSA

Il se trouvera toujours un cas que le droit n'aura pas explicitement envisagé et pour lequel une réponse devra malgré tout être donnée et partagée au sein du réseau.

À la suite du Rapport Lecoq « Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée », la CCMSA, en lien avec le réseau des services santé et sécurité au travail en agriculture, a engagé une réflexion pour l'amélioration du service rendu aux travailleurs et aux entreprises. L'objectif est de proposer des orientations dans le cadre d'une nouvelle réforme de la santé au travail.

La précédente réforme de la santé au travail 2016-2017 a permis d'améliorer le fonctionnement des services de santé au travail, grâce à des délégations élargies aux collaborateurs médecins (notamment sur le terrain de l'aptitude et de l'inaptitude) et à l'intégration des infirmiers de santé en travail au sein de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail. Toujours dans un souci d'améliorer la qualité du service rendu, il est apparu indispensable d'assouplir le cadre

PLUS DE
550
ASSISTANCES JURIDIQUES
7,5
JOURS DE FORMATION
JURIDIQUE
AU RÉSEAU (INMA ET ASFOSAR).

réglementaire de la santé au travail, pour permettre aux services de santé au travail agricoles d'accomplir au mieux leurs missions.

Disposer de bases réglementaires pouvant sécuriser leurs pratiques, partager les informations de santé détenues par les autres professionnels de santé, favoriser les signalements précoces de désinsertion professionnelle : tels sont parmi les prochains enjeux de la santé sécurité au travail.

Tout au long de l'année 2019, à l'occasion des auditions devant le

Sénat ou auprès des ministères, la MSA s'est attachée à défendre la gouvernance spécifique des services SST en agriculture mais a souhaité, dans le cadre de la prochaine réforme, être associée et participer aux instances de réflexion de façon à faire valoir ses orientations.

SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL (SSTA) ET PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP)

Par **Carmen Garcia**, chargée de mission au département expertise et pilotage, DSST, CCMSA

Sauvetage Secourisme du Travail (SSTA)

En 2019, le réseau des formateurs au Sauvetage Secourisme du Travail (SSTA) s'est étoffé de 51 nouveaux formateurs.

274 formateurs SSTA ont suivi une formation de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) afin d'être à nouveau certifiés pour former des Sauveteurs Secouristes du Travail dans leur entreprise et leur établissement scolaire.

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)

Pour le PRAP, 7 nouveaux formateurs ont intégré le réseau des formateurs PRAP et 18 ont suivi une formation de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) pour continuer à former des acteurs PRAP dans leur entreprise ou établissement scolaire.

CRÉATION DU PORTAIL ESSENTIEL SST

Par Dr. Dominique Semeraro, médecin du travail, conseiller technique national, DSST, CCMSA

Quel est l'objectif ?

Pour une meilleure efficacité des acteurs de la santé sécurité au travail (SST), il est nécessaire d'harmoniser les pratiques en prenant appui sur @toutprev l'outil informatique SST.

Le portail ESSENTIEL SST a pour objectif de mettre à disposition des équipes SST des :

- ▶ Référentiels de bonnes pratiques,
- ▶ Outils validés,
- ▶ Didacticiels pour les produits informatiques,
- ▶ Règles de saisie harmonisées dans @toutprev.

Créer un portail ESSENTIEL SST pour une meilleure efficacité des équipes SST.

Qui est concerné ?

La santé et la sécurité au travail relèvent d'une approche médicale, technique et organisationnelle, et s'appuient sur 4 métiers : administratifs, médecins, infirmiers et conseillers en prévention des risques professionnels, tous concernés par ce portail.

Comment s'est déroulée l'action ?

La démarche d'élaboration des contenus du portail ESSENTIEL SST est participative et s'enrichit des expériences des acteurs du terrain.

Les groupes de travail composés des 4 métiers de la SST et des référents DSST ont œuvré en 2019 sur les contenus relevant des thématiques suivantes : visites et examens de santé au travail, procédures d'inaptitude, maintien dans l'emploi, accidents du travail mortels.

En parallèle un groupe de travail s'engageait dans la rédaction de didacticiels pour l'outil informatique.

Cette démarche se poursuivra en 2020 sur d'autres thématiques.

AUDITIONS : LE TRAVAIL DE LA MSA AFFIRMÉ AUPRÈS DES INSTITUTIONS DE CONTRÔLE

Par Hanane Mouftadi, responsable du service Appui au pilotage, DSST, CCMSA

L'année 2019 fut celle des auditions de la MSA en matière de santé et de sécurité au travail : commission des affaires sociales du Sénat, Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), Comité Economique Social et Environnemental (CESE), Assemblée Nationale... Ces Institutions et auditeurs ont sollicité la MSA pour :

- ▶ établir l'état des lieux des réalisations en SST
- ▶ identifier les points ou sujets pouvant être améliorés (système de prévention des risques professionnels par exemple)
- ▶ repérer les freins à l'activité des services de santé au travail afin d'améliorer la prise en charge des travailleurs et des employeurs du Régime Général et du Régime Agricole.

Ces rapports ont ainsi permis à la MSA de défendre ses spécificités, son expertise et son ingénierie et de contribuer à la santé et la sécurité au travail de demain.

Quelques exemples

Auditeurs	Sujet à l'étude
Sénat	Mission relative à la santé au travail (Mission « Lecocq-Dupuis-Forest » +- Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée Audition « fonds d'indemnisation des victimes des produits phytopharmaceutiques » (FIVP) Mission d'information sur l'emploi des seniors Mission sur la prévention et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté
IGAS	Révision de la liste des emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières, justifiant une moindre contribution au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
CESE	Maladies chroniques
DGAAER¹	Audit interne du processus de sécurisation des élèves en situation professionnelle

¹ Mission d'inspection générale et d'audit

ÉVALUATION DES ACTIONS SST

Par *Thuy-Nguyên Nguyễn*, chargée de mission au Département Expertise Et Pilotage, DSST, CCMSA

Évaluation PSST 2016-2020

Le PSST 2016-2020 arrivant à son terme en 2020, les réflexions sur son évaluation ont commencé dès 2019. Souhaitant disposer de données qualitatives en plus des données quantitatives, la DSST a confié la réalisation de l'évaluation des actions du PSST 2016-2020 à un cabinet.

Celui-ci a conduit 160 entretiens téléphoniques auprès d'entreprises bénéficiaires, et a ainsi pu mesurer l'efficacité de quatre actions prioritaires (COG) :

- 1 › formation à la prévention des chutes de hauteur,
- 2 › animation de débat pour prévenir les risques psychosociaux,
- 3 › accompagnement pour prévenir les troubles musculo-squelettiques,
- 4 › formation à l'évaluation du risque chimique avec l'outil SEIRICH.

1 FORMATION À LA PRÉVENTION DES CHUTES DE HAUTEUR

242 adhérents agricoles formés en 2016 et 2018, avec une moyenne de 7 formations par MSA.

Comment ? Une journée de formation sur site : réflexion sur les situations à risques rencontrées, échanges entre pairs, solutions de prévention sur mesure adaptées aux différentes situations de travail.

L'enjeu ? Favoriser la prise de conscience du risque de chute de hauteur dans les gestes au quotidien.

Bilan de la formation

- › 60% expriment une réponse « tout à fait » à la question sur leur meilleure capacité à identifier les situations à risque.
- › 85% des entreprises disent avoir fait évoluer leurs pratiques : achat matériel, nouvelles organisations du travail.

2 ANIMATION DE RÉUNIONS-DÉBATS POUR PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

Réunions-débats animées auprès de 2033 exploitants entre 2016 et 2018.

Comment ? Selon la méthode « Et si on parlait du travail » (ESOPT), une approche innovante qui favorise le dialogue entre les exploitants ; elle propose une réunion-débat suivi d'un accompagnement personnalisé.

L'enjeu ? Favoriser la prise de conscience des RPS chez les exploitants souvent dans le déni.

Bilan de la formation

- › 86% ont l'impression de mieux appréhender les conséquences du travail sur leur bien-être.
- › 55% disent avoir régulé leur charge de travail.

3 ACCOMPAGNEMENT POUR PRÉVENIR LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Entre 2016 et 2018, 1 195 entreprises employeurs de main-d'œuvre accompagnées et 444 actions de mobilisation à la prévention des TMS. 1339 entreprises non employeurs de main-d'œuvre accompagnées et 331 actions de mobilisation à la prévention des TMS.

Comment ? Déploiement de la méthode « Trouvons Mes Solutions Adaptées » (TMSa), aides financières, formations, accompagnements individuels ou collectifs.

L'enjeu ? Assurer un dépistage précoce des TMS, développer des actions de prévention et renforcer l'accompagnement auprès des entreprises des secteurs les plus sinistrés au niveau national.

Bilan de la formation

- › 90% déclarent avoir changé la façon dont ils effectuent certains gestes au quotidien.
- › 68% des entreprises déclarent avoir réorganisé certains aspects du travail.

4 FORMATION À L'ÉVALUATION DU RISQUE CHIMIQUE AVEC L'OUTIL SEIRICH¹

2 084 accompagnements réalisés et 1 311 fichiers « Evaluation du risque chimique » remontés à la CCMSA entre 2017 et 2018.

Comment ? Formations collectives ou individuelles : analyse des postes de travail en situation réelles, inventaire des produits/agents chimiques émis dans l'entreprise, conseils sur des mesures de prévention à mettre en œuvre pour réduire le risque.

L'enjeu ? Inciter les exploitants ou employeurs à changer leurs pratiques face à un risque dont ils ont conscience, et réduire les effets des produits chimiques (en particulier les substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction) sur la santé des utilisateurs.

Bilan de la formation

- › 57% disent avoir changé leurs pratiques suite à l'action.

¹ Logiciel d'évaluation des risques chimiques développé par l'INRS

BILAN GÉNÉRAL DES ENTRETIENS TÉLÉPHONIQUES

LES BÉNÉFICIAIRES SONT SATISFAITS,
LES CONSCIENCES ÉVOLUENT,
LES PRATIQUES CHANGENT !

97%

DES BÉNÉFICIAIRES SONT SATISFAITS
DE L'ACTION DE PRÉVENTION
MENÉE PAR LA MSA

76%

DES ENTREPRISES ÉVOQUENT
DES « EFFETS POSITIFS »
TELS QU'UNE MEILLEURE CONSCIENCE
DE L'EXISTENCE DU RISQUE DANS L'ENTREPRISE
ET UNE PLUS GRANDE
CAPACITÉ À IDENTIFIER LES RISQUES

« L'évaluation est une partie
intégrante des actions menées
dans le plan SST MSA. »

Enquêtes Pétales

Par ailleurs, les MSA disposent d'un kit méthodologique d'évaluation comprenant quatre questionnaires ciblés (formation à chaud, formation à froid, bilan aide financière, stand/micro-trottoir) pour apprécier le degré de satisfaction des professionnels agricoles concernant les actions dont ils ont été les bénéficiaires.

Ainsi, les informations collectées via la plateforme des Enquêtes « Pétales » ont pour objectif d'améliorer les actions menées tant dans leur élaboration que dans leur réalisation.

PRÉPARATION DU PLAN SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2021-2025

Par **Hanane Mouftadi**, responsable du service Appui au pilotage, DSST, CCMSA

En 2019 la MSA a engagé une démarche de préparation du futur Plan Santé Sécurité au travail (PSST) 2021-2025. Il repose sur les six principes suivants :

- ▶ un plan piloté nationalement
- ▶ un plan qui définit des priorités stratégiques
- ▶ un plan innovant dans l'approche de la santé pour les travailleurs agricoles
- ▶ une évolution du positionnement des métiers de la SST
- ▶ un plan qui favorise le travail en SST, le travail en réseau et soutient le développement des métiers de la DSST
- ▶ une évaluation et une valorisation des actions tout au long du Plan.

Le PSST 2021-2025 sera structuré autour de 3 orientations :

1 ▶ Agir pour préserver la santé dans l'activité de travail

Il s'agit d'agir en prévention des risques professionnels et pour la préservation de la capacité de travail (maintien en emploi, prévention des risques professionnels, amélioration des conditions de travail, prévention de la désinsertion professionnelle...), en insistant sur la prévention primaire.

2 ▶ Accompagner les projets et les transitions

L'objectif est de chercher à agir le plus en amont possible par des approches collectives (participatives et multi acteurs) et de soutenir le secteur agricole dans l'élaboration de réponses innovantes aux enjeux de santé posés par les évolutions technologiques, économiques et sociétales.

3 ▶ Développer la relation de service

La volonté de la MSA est de construire des stratégies de développement de la santé, articulées aux préoccupations plus larges des adhérents, par le renforcement de la relation de service.

Pour chaque Orientation, il existera des Incontournables (thématiques qui s'imposent à toutes les MSA, en raison de leur caractère stratégique, d'enjeux institutionnels, d'exigences réglementaires ou de gestion du risque) et des Ambitions (thématiques que la MSA souhaite développer, pour mieux répondre aux attentes et évolutions du monde agricole. Il s'agit, par définition, des terrains d'innovation et d'expérimentation).

La DSST accompagnera les MSA pour l'élaboration puis le déploiement de leur PSST local sur les 5 années à venir.

BILAN 2019 DE L'ALLOCATION DE SANTÉ AU TRAVAIL

Par **Thuy-Nguyên Nguyễn**,

chargée de mission au département expertise et pilotage, DSST, CCMSA

En 2019, pour la 4^e année, chaque MSA a bénéficié d'une allocation dédiée au financement d'« Actions de Santé au Travail ». Cette allocation permet de donner des moyens financiers aux services SST afin d'assurer leurs missions, en ayant recours aux compétences de prestataires de services et notamment d'intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) en complément de l'action de l'équipe pluridisciplinaire de Santé au Travail.

A compter de 2019, la répartition des 3,5 M€ du Budget « Allocation Actions Santé au Travail » a été modulée sur la base du taux de consommation de l'année 2017.

QUELQUES CHIFFRES-CLÉS 2019

746

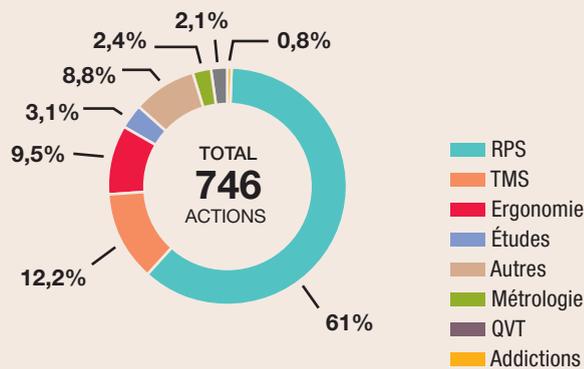
« ACTIONS » FINANCÉES

EN MOYENNE, LES MSA ONT ENGAGÉ

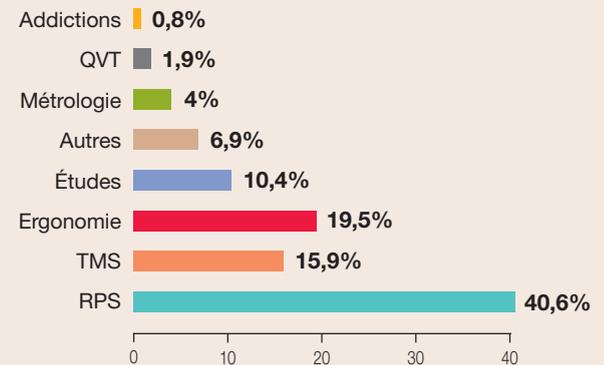
57 632 €

(CONTRE 52 679 € L'AN PASSÉ),
SOIT UN TAUX DE CONSOMMATION MOYEN
DE 56,6% (CONTRE 52,7% L'AN PASSÉ)

Répartitions des actions (%)



Répartitions des dépenses (%)



Quelques exemples...

INTERVENTIONS EN RPS

- ▶ Accompagnement individuel par un psychologue principalement dans les secteurs Divers et OPA
- ▶ Intervention en entreprise : mise en place d'une démarche de prévention, accompagnement et diagnostic, gestion des conflits...
- ▶ Accompagnement collectif par un psychologue en coopératives et en OPA
- ▶ Réunion / Débat / Sensibilisation

INTERVENTIONS EN TMS

- ▶ Accompagnement projet d'investissement pour 16 entreprises en culture-élevage, travaux forestiers, coopératives...
- ▶ Echauffements, étirements notamment par la promotion de l'activité physique, formation gestes...
- ▶ Actions généralistes de prévention des TMS : sensibilisation lors d'un événement, animation d'atelier

INTERVENTIONS EN ERGONOMIE

- ▶ Aménagement, conception de bâtiments principalement en culture-élevage et en coopératives
- ▶ Analyses de situation ou des postes de travail : tracteurs, habillage des bouteilles...
- ▶ Autres types d'actions : étude et réalisation de prototypes, sensibilisation au travail sur écrans...

ÉTUDES

- Les dangers des produits phytosanitaires
- Les prélèvements d'ambiance dans une usine de compostage pour culture de champignons
- L'efficacité d'un câble de débardage synthétique

MÉTÉOROLOGIE

- Sonométrie : mesures de bruit dans un laboratoire, dans une station de conditionnement, étude d'insonorisation d'une peseuse de produits surgelés...
- Vibratoires : exposition aux vibrations corps entier chez des caristes d'une coopérative laitière...
- Poussières : exposition à la poussière de bois intra-alvéolaires dans une scierie...
- Eclairage : projet d'implantation d'éclairage sur un domaine de vinification

INTERVENTIONS EN QVT

- Réalisation d'un diagnostic en prévention des risques professionnels
- Séances de réflexologie et de sophrologie
- Intervention en entreprise « le sport en entreprise »

INTERVENTIONS DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS

- Tabac, addictions à l'alcool, consommations de substances psychoactives

PILOTAGE ET SUIVI DE L'ACTIVITÉ SST

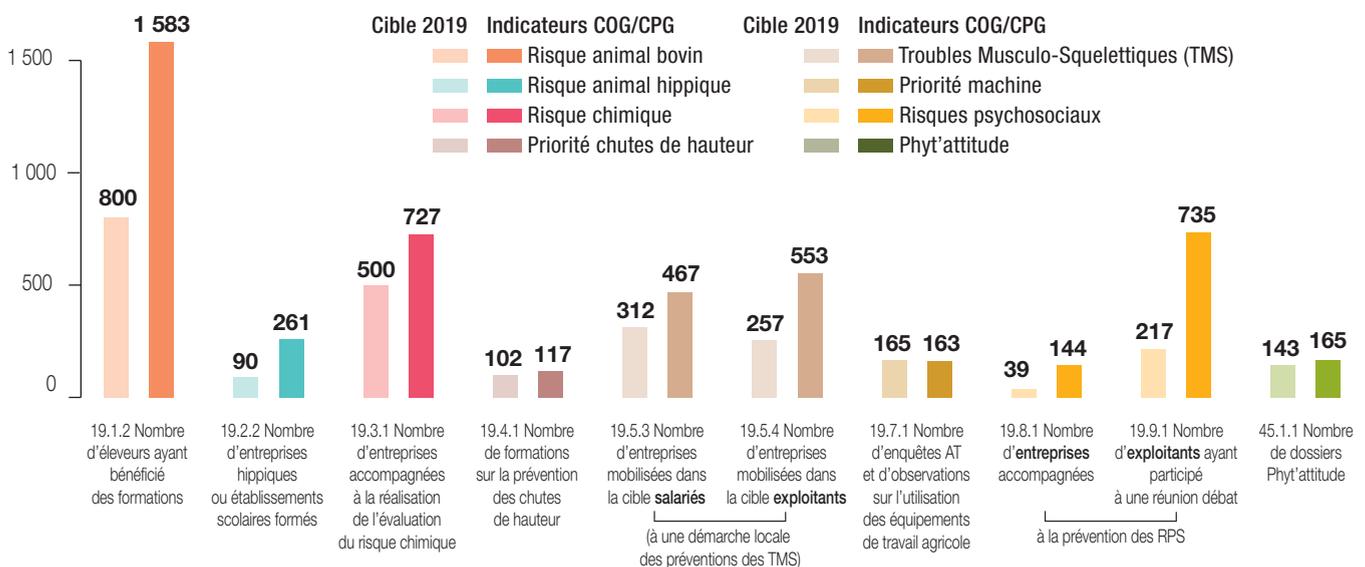
Par **Isabelle Vanicek**, chargée de mission au département expertise et pilotage, DSST, CCMSA

L'année 2019 est la quatrième et avant-dernière année de déploiement du Plan Santé Sécurité au Travail en agriculture. La MSA a tenu ses engagements pour 2019 puisque 9 objectifs sur 10 ont été atteints, et le plus souvent dépassés.

A travers ces résultats on perçoit le fort ancrage de la MSA en matière de SST : le nombre d'actions réalisées sur le terrain est en hausse grâce au dynamisme des équipes SST des MSA et leurs relations partenariales dans le monde agricole. Parmi les actions réalisées on peut citer en particulier le nombre important d'accompagnements à l'utilisation de l'outil SEIRICH pour l'évaluation du risque chimique, permis par le réseau

pluridisciplinaire de référents Seirich au sein de chaque MSA, au service des entreprises agricoles, ainsi que l'offre de formation homogène sur le territoire en matière de prévention des chutes de hauteur.

La MSA œuvre à travers une offre de formation large adaptée aux besoins du monde agricole. Avec des formations réalisées autour de plusieurs axes en lien avec les problématiques de SST rencontrées par les entreprises agricoles et des actions de prévention ciblées sur des problématiques et publics particuliers : éleveurs de bovins, entreprises hippiques et établissements scolaires, prévention des TMS...



LES CAISSES ULTRAMARINES

Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS) et Caisse de Sécurité Sociale (CSS)

ACTIVITÉ ET ACTIONS MENÉES DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

La prévention auprès des exploitants agricoles dans les départements d'Outre-Mer

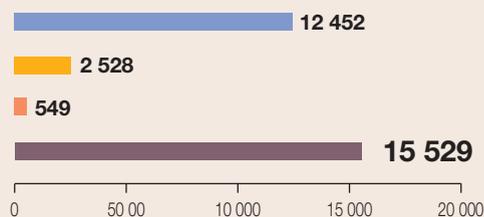
Le dispositif de prévention des risques professionnels concernant les exploitants des quatre départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane) est mis en œuvre depuis 2006 via les Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS) qui agissent auprès des exploitants pour le compte de la MSA.

En 2019, l'effectif théorique des préventeurs dédié aux 4 CGSS était de 3 ETP, et l'effectif théorique des médecins du travail dédié aux 4 CGSS de 0,5 ETP.

Depuis 2015 la MSA d'Armorique assure la gestion de la protection sociale des non-salariés agricoles mahorais au sein de la Caisse de Sécurité Sociale (CSS) de Mayotte. Le régime agricole se met ainsi progressivement en place avec le déploiement d'actions de prévention des risques professionnels répondant aux problématiques locales.

Les tableaux d'activité des 4 CGSS

Population agricole suivie

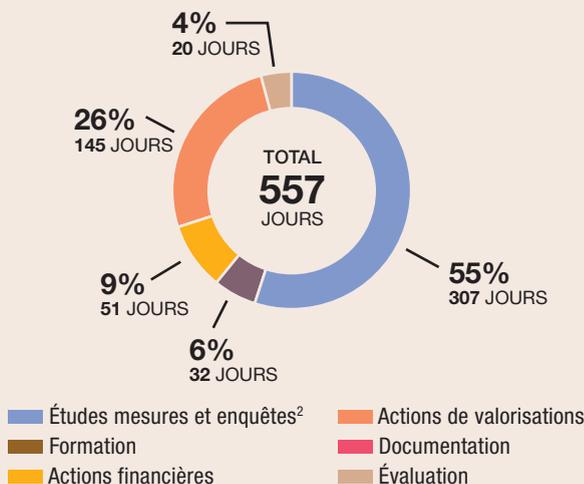


- Nombre de chefs d'exploitation
- Nombre de conjoints chefs d'exploitation
- Aides familiaux
- Total 4 CGSS

¹ Dont 428 nouveaux installés

Source : rapports d'activité 2019 des CGSS Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion

Nombre de jours consacrés aux actions de prévention



² Intervention en entreprise, diagnostic de prévention, analyse de poste, suivi de projet, groupe de travail en entreprise, conseil technique, étude, enquêtes

Source : rapports d'activité 2019 des CGSS Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion

Les 4 CGSS ont prioritairement travaillé en nombre de jours sur les troubles musculo-squelettiques (28%), sur le risque de chutes de hauteur (17%), sur le risque chimique (17%) et sur le risque animal bovin lait-bovin viande (16%).

EXEMPLES D' ACTIONS LOCALES MENÉES PAR LES CGSS ET CSS

MARTINIQUE

RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR

En 2019, 92 exploitants ont pu être sensibilisés au risque de chute de hauteur par le service Prévention qui a organisé des rencontres en collaboration avec la Chambre d'Agriculture pour les exploitants agricoles. De plus, les organismes signataires d'une convention régionale de partenariat pour la réalisation de formation à l'utilisation des engins agricoles ont formé 87 exploitants et salariés.

MANIPULATION ET CONTENTION DES BOVINS

En 2019, 15 éleveurs ont pu être formés aux bonnes techniques de manipulation et de contention des bovins par des pairs formateurs.

GUYANE

INFORMATION COLLECTIVE SUR LE RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR

Sensibilisation de 80 exploitants via une information collective sur le risque de chute de hauteur dans la campagne de lutte contre ce risque.

VALORISATION

Participation à RISQPRO EXPO premier salon de la prévention en Guyane, où les chefs d'entreprise, les porteurs de projet et les salariés curieux étaient invités à découvrir comment améliorer leur sécurité au travail et prévenir les accidents et les maladies professionnels.

GUADELOUPE

VALORISATION

Réunion de promotion du dispositif d'Aides Financières Simplifiées Agricoles (AFSE).

PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Sensibilisation à la thématique du risque TMS dans la filière exploitation de bananes d'exportation.

La méthode TMSa a été testée puis déployée auprès des exploitants agricoles.

RÉUNION

PARTICIPATION AU CHALLENGE EPI DOM AVEC QUALITROPIC

La CGSS a poursuivi sa participation au challenge EPI DOM piloté par le pôle de compétitivité Qualitropic. En 2019, le comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises pour étudier les différents prototypes proposés par les candidats présélectionnés.

JOURNÉE AGROFERT'ILES

L'ARMEFLHOR (Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie Fruitière, Légumière et Horticole) pilote le Réseau d'Initiative et de Transfert Agricole (RITA) à La Réunion. Elle organise chaque année des journées de démonstration sous forme d'ateliers et de conférences, à destination du monde agricole, il s'agit des journées AGROFERT'ILES. En 2019 ces journées ont été organisées autour des thèmes de l'horticulture, de l'arboriculture et de la canne à sucre. La CGSS Réunion a participé à ces journées en animant un stand sur la thématique des troubles musculo-squelettiques.

INTERVENTIONS DANS LES STAGES PRÉPARATOIRES À L'INSTALLATION

Les interventions d'une demi-journée auprès des futurs exploitants agricoles, dans le cadre des stages organisés par la Chambre d'Agriculture, ont été reconduites. Près de 33 futurs exploitants agricoles ont été rencontrés en 2019.

MAYOTTE

FORMATIONS DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) EN AGRICULTURE

Ces formations initiales SST, conforme au programme et aux référentiels élaborés par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), ont permis à 12 stagiaires exploitants agricoles d'être formés et certifiés. Une session de formation s'est déroulée en français et en shimaoré permettant ainsi d'élargir la formation à davantage d'exploitants.

FORMATIONS PARCOURS SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le concept de ces formations était d'aborder des notions de secourisme et de prévention des risques liés à l'activité physique sous l'angle gestes et postures du fait de la difficulté d'aménager les postes et les situations de travail sur les exploitations. 5 sessions ont eu lieu en 2019 avec un total de 56 exploitants agricoles ayant assisté totalement ou partiellement à une session.

PROMOTION DES ACTIONS

VALORISATION ET PROMOTION DES POLITIQUES SOCIALES

Par **Elodie Prince-Bianchi**, responsable du service promotion des politiques sociales, CCMSA

Dispositif REPRAN : informer les parties prenantes, les relais et le public cible

Des publications internationales montrent une prévalence de 5 à 10% des pathologies professionnelles pulmonaires agricoles (broncho pneumopathie chronique obstructive, pneumopathie d'hypersensibilité, syndrome toxique des poussières organiques, asthme, fièvre Q). Elles sont d'expression et de prévalences différentes selon les métiers : éleveurs, scieurs... Le service Valorisation des Politiques Sociales a accompagné les pilotes du réseau dans la conception et la mise en œuvre d'un plan de communication national

visant à informer les professionnels de santé et les professionnels agricoles concernés sur le risque respiratoire et l'existence

du réseau, à permettre l'identification des malades qui peuvent bénéficier du dispositif et enfin, à informer sur les modalités de sollicitation des membres du réseau.

Accompagnement à la conception et la mise en œuvre d'un plan de communication national.

Salon International du Machinisme Agricole 2019

La 78^e édition du SIMA s'est tenue en février 2019. La MSA était présente sur un stand essentiellement consacré à la prévention primaire lors de situations de travail spécifiques (priorité du plan SST 2016-2020) : travail avec une désileuse, travail avec un pulvérisateur, investissement dans un robot. Le stand proposait 3 pôles d'animation, 8 nouveaux supports pédagogiques, un espace dialogue avec les administrateurs. Au total plus de 1 200 visiteurs, principalement des ressortissants MSA, ont participé aux animations. Cet événement a mobilisé 41 conseillers en

prévention et responsables PRP, 6 médecins du travail, 5 infirmières santé au travail, 27 collaborateurs de la Caisse Centrale, 5 administrateurs centraux. Le Sima a été l'occasion d'organiser un événement avec nos partenaires pour le lancement du site documentaire ssa.msa.fr.

PLUS DE
1 200
VISITEURS
ONT PARTICIPÉ
AUX ANIMATIONS

ssa.msa.fr : le site ressources de référence de la SST en agriculture

Outre l'amélioration des fonctionnalités du site, l'objectif de la refonte réalisée en 2018 était de permettre la publication de l'ensemble de la documentation SST de la MSA sur un site unique qui regroupe les publications réalisées par les experts de la Caisse Centrale et celles réalisées par les experts du réseau. Pour faciliter la remontée des informations du réseau, le service Valorisation des Politiques sociales a mis en place un réseau de référents dans chaque MSA qu'elle a formé à la publication.

Objectif atteint ! A fin 2019, plus de 500 documents concernant la santé sécurité au travail en agriculture sont à disposition de toute la profession. Le nombre de visiteurs (principalement des professionnels de la SST, des organisations professionnelles, des enseignants, des professionnels agricoles) est passé de 17 000 en 2018 à 27 000 en 2019 avec un nombre croissant d'abonnés à la newsletter mensuelle du site.

EN 2019, PLUS DE

500
DOCUMENTS
DISPONIBLES

27 000
VISITEURS

Préventica Marseille 2019

Piloté par la MSA Provence-Azur, la MSA disposait d'un stand avec l'objectif de faire la promotion de l'expertise de la MSA en SST. Ainsi, nos experts ont notamment présenté la démarche d'accompagnement des exploitants et employeurs agricoles dans leurs projets d'investissement ; ils ont également animé des conférences thématiques : « RPS : une démarche de prévention participative dans les TPE/PME » (MSA Alpes-Vaucluse) et « Des TMS aux RPS, d'une approche individuelle à une dynamique collective » (MSA Provence-Azur).

La MSA a reçu le prix de l'innovation SST pour la méthode d'intervention « Trouvons Mes Solutions Adaptées » (TMSa) qui permet de mobiliser des chefs d'entreprise, employeurs de main d'œuvre ou non, autour de la prévention des TMS dans l'entreprise.

Prix de l'innovation
SST pour la méthode
d'intervention TMSa.



Avec le ssa.msa.fr, trouvez toute l'actu SST dont vous avez besoin

Le site Internet SSA de la MSA, c'est l'assurance :

- d'avoir accès rapidement aux supports SST les plus complets,
- d'avoir des informations fiables et actualisées,
- d'être au courant de l'actu et des nouveautés.

ssa.msa.fr, la bibliothèque en ligne
de la prévention agricole



www.ssa.msa.fr



L'essentiel & plus encore

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles.

Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.



ssa.msa.fr

**La bibliothèque en ligne
de la prévention agricole**



L'essentiel & plus encore